



Informations nouvelle **PQ AFP** [OFPr24]

Bienvenue

novembre - décembre 2025 - JardinSuisse

Jardin / Suisse

Informations nouvelle PQ AFP [OFPr24]

La nouvelle PQ AFP

novembre - décembre 2025 - JardinSuisse

Notre équipe aujourd'hui

- **Brändle Bettina**

Cheffe du département formation professionnelle JardinSuisse

- **Heckly Claude**

expert région d'examen Fribourg

membre du groupe de pilotage

doyen de la filière horticole de Grangeneuve

- **Oser Andreas**

chef-expert région d'examen Bâle

président de la Conférence des chefs-experts JardinSuisse

Vos chefs-experts régionaux

- **Duc Olivia**
cheffe-experte région d'examen Fribourg
- **Brunner Sébastien**
chef-expert région d'examen BE-JU-NE
- **Benoit Yvan**
chef-expert région d'examen Vaud
- **Emery Pierre**
chef-expert région d'examen Valais
- **Mermoud Pierre**
chef-expert région d'examen Genève

Les thèmes de ce soir

- Principes de base, conditions cadres
- La nouvelle PQ paysagisme AFP
 - Dispositions d'exécution relatives à la PQ
 - Travail pratique prescrit TPP
 - Exemple de plan pour PQ (plan série 0)
TPP Construction paysagère et TPP Semis et plantations
 - Entretien professionnel
- Remarques complémentaires sur la PQ
- Questions-réponses ...

Groupe de pilotage élargi PQ [OFPr 24]

- **Heckly Claude**
expert région d'examen Fribourg
Représentant Suisse romande
- **Brändle Bettina**
Cheffe du département formation
professionnelle JardinSuisse
- **Iten Tobias**
chef-expert région d'examen Ostschweiz
- **Moser Urs ***
Accompagnateur externe
- **Langenegger Marcel**
chef-expert région d'examen Gärtner Bern
- **Oser Andreas**
chef-expert région d'examen Basel
- **Rieder Andreas**
chef-expert région d'examen Berner Oberland
- **Eichler Andi ***
chef-expert région d'examen Aargau

* jusqu'à fin 2024

Groupe de pilotage élargi QV [OFPr 24]

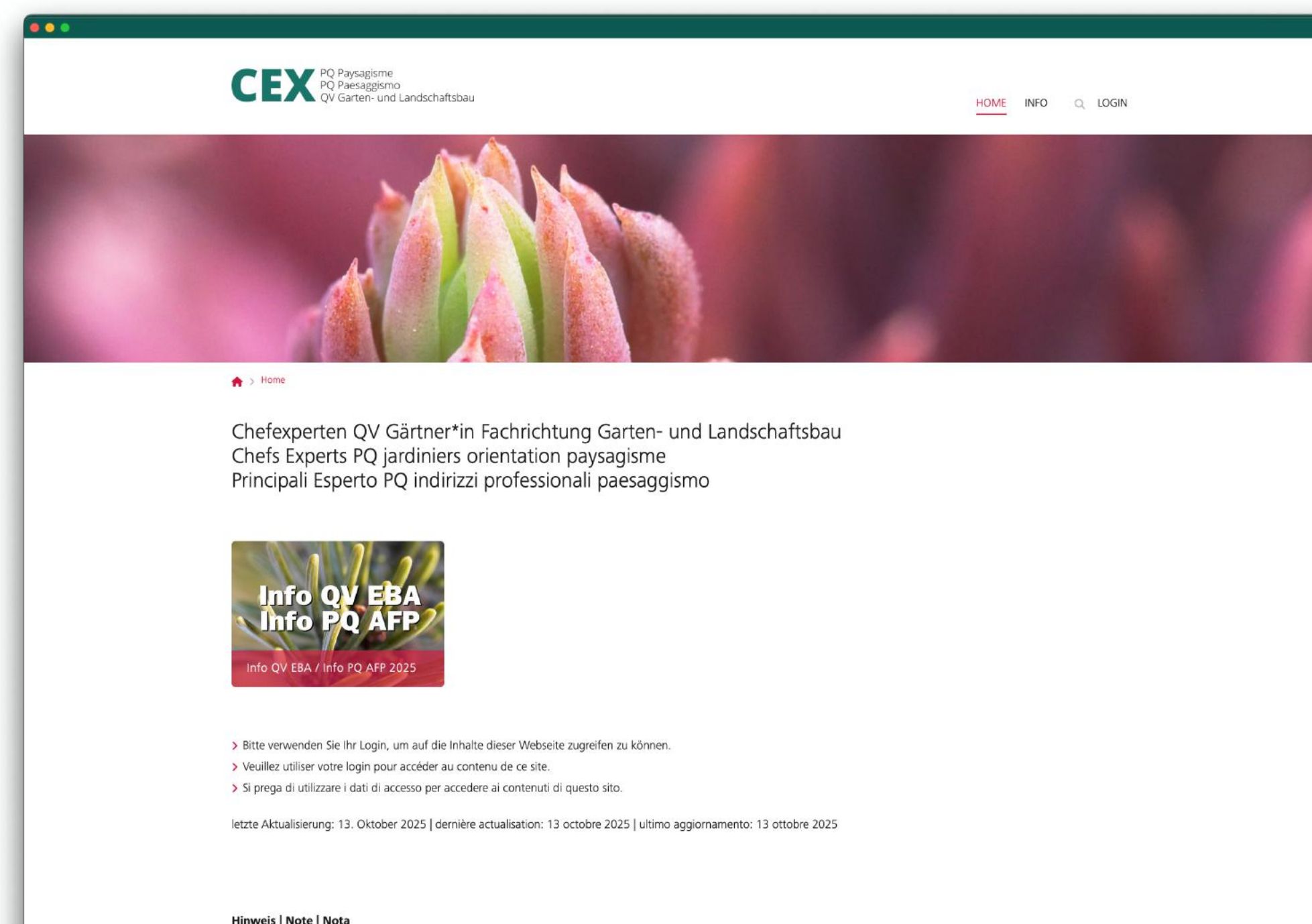
- Impliqué dans le processus OFPr depuis 2022
- Élaboration d'une nouvelle PQ depuis fin 2023
- Nouvelle PQ AFP terminée [> dernière vérification]
- Élaboration d'une nouvelle PQ CFC [> début du processus de révision]
- Développement/adaptation d'euclid
- Procédure de qualification test
 - 1er test de la procédure de qualification AFP : 11 avril 2025
 - 2e test de la formation professionnelle initiale AFP : 14 novembre 2025
 - 1er test PQ CFC: février/mars 2026

PowerPoint et documents en format PDF

La présentation PowerPoint et tous les documents mentionnés sont disponibles en format PDF sur:

www.jardinsuisse.ch
> formation professionnelle

cex.qvg.ch resp. **cex.qvg.ch/eba**

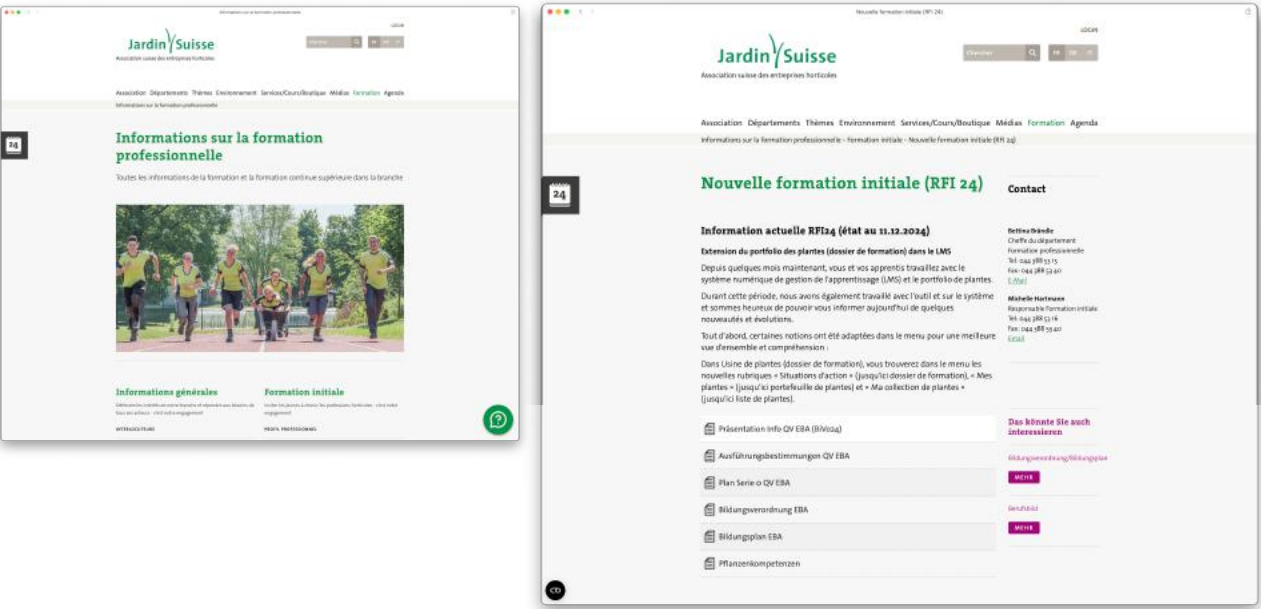


PowerPoint et documents en format PDF

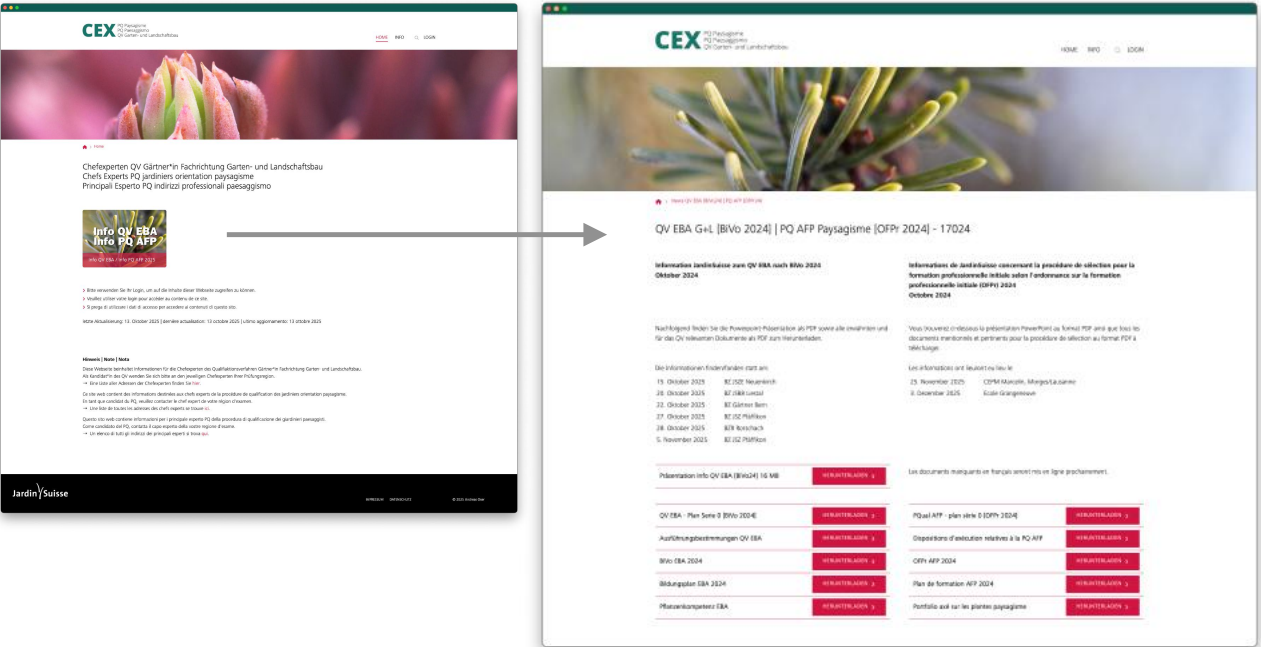
Une feuille A4 avec les deux adresses est disponible ce soir:

Informations PQ AFP [OFPr 2024]
La présentation PowerPoint et tous les documents mentionnés sont disponibles en format PDF sur

www.jardinsuisse.ch > formation > nouvelle formation initiale (OFPr 2024)



cex.qvg.ch cex.qvg.ch/eba (Lien direct)



Informations PQ AFP [OFPr24]

Principes fondamentaux Conditions-cadres

JardinSuisse

Principes fondamentaux PQ paysagisme AFP

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

RO 2023
www.fedlex.admin.ch
La version électronique
signée fait foi



**Ordonnance du SEFRI
sur la formation professionnelle initiale
d’horticultrice AFP / horticulteur AFP**

du 5 septembre 2023

17022	Horticultrice AFP / Horticulteur AFP Gärtnerin EBA / Gärtner EBA Giardiniera CFP / Giardiniera CFP
17023 17024	Production de plantes Paysagisme

Le Secrétariat d’État à la formation, à la recherche et à l’innovation (SEFRI),
vu l’art. 19 de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle¹,
vu l’art. 12 de l’ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle
(OFPr)²,
vu l’art. 4, al. 4, de l’ordonnance du 28 septembre 2007 sur la protection
des jeunes travailleurs (OLT 5)³,
arrête:

Section 1 Objet, orientations et durée

Art. 1Profil de la profession et orientations

¹ Les horticulteurs avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) maî-
trisent notamment les activités suivantes et se distinguent par les connaissances, les
aptitudes et les comportements ci-après:

- a. ils s’occupent principalement des plantes ainsi que de leurs milieux de vie
naturels ou aménagés;
- b. ils produisent des plantes ou aménagent et entretiennent des milieux de vie en
intérieur et en extérieur; leur enthousiasme pour leur profession s’exprime par
le plaisir à travailler avec les plantes et les matériaux et par la connaissance
qu’ils en ont, ainsi que par le plaisir à travailler en équipe.

RS 412.101.221.77
¹ RS 412.10
² RS 412.101
³ RS 822.115


Unternehmerverband Gärtner Schweiz
Association suisse des entreprises horticoles
Associazione svizzera imprenditori giardinieri

Plan de formation

relatif à l’ordonnance du SEFRI du 5 septembre 2023 sur la formation professionnelle initiale

**d’horticultrice/ horticulteur¹
avec attestation fédérale de formation professionnelle
(AFP)**

du 5 septembre 2023

N° de la profession 17022

17023 Production de plantes
17024 Paysagisme

¹ Les termes désignant des personnes s’appliquent à tous sans distinction de genre.

Dispositions d’exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP/ Horticulteur AFP


Unternehmerverband Gärtner Schweiz
Association suisse des entreprises horticoles
Associazione svizzera imprenditori giardinieri

**Dispositions d’exécution relatives à la
Procédure de qualification avec examen final**

Concernant l’ordonnance du SEFRI du 5 septembre 2023 sur la formation profes-
sionnelle initiale et le plan de formation du 5 septembre 2023

pour

**Horticultrice AFP / Horticulteur AFP
Gärtnerin EBA / Gärtner EBA
Giardiniera CFP / Giardiniera CFP**

N° de la profession : 17022
17023 Production de plantes
17024 Paysagisme

Soumises pour avis à la Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité
de la formation des horticulteurs le 19. février 2025 publiées par JardinSuisse le 01 mars 2025

Document disponible sur le site www.jardinsuisse.ch

Domaine de compétences opérationnelles c: Identification, dénomination et utilisation des plantes

Compétence opérationnelle c1: Identifier et nommer les plantes.

Les horticulteurs AFP identifient et nomment les plantes à l'aide de moyens auxiliaires appropriés, aussi bien dans les espaces de vente, dans le jardin des clients, dans les surfaces de production que lors de l'entretien des surfaces végétalisées.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
c1.1		Je décris les organes des plantes et leurs caractéristiques morphologiques et anatomiques. (C2)	
c1.2		J'explique différentes méthodes et moyens auxiliaires pour identifier les plantes. (C2)	
c1.3	J'identifie les plantes à l'aide de moyens auxiliaires. (C3)	J'identifie les plantes à l'aide de moyens auxiliaires. (C3)	
c1.4	J'identifie les plantes dans les différentes phases de leur développement et je cite leurs noms vernaculaires et botaniques. (C3)	Je classe les plantes en fonction de leur forme de vie (vivaces, li-gneuses, plantes d'intérieur, fleurs annuelles etc.). (C3)	

Compétence opérationnelle c2: Préparer les surfaces pour la plantation et planter.

Les horticulteurs AFP préparent le sol pour les plantations conformément aux instructions. En équipe et sur les instructions du supérieur, ils effectuent les plantations. Ils entretiennent les plantations jusqu'à la remise au client.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
c2.1	J'utilise des substrats appropriés pour différentes plantations. (C3)	J'explique quelles sont les différentes couches à mettre dans les conteneurs, y compris le substrat et les possibilités d'irrigation. (C2)	Je mets en place le substrat pour différentes plantations. (C3)
c2.2	J'ameublis le sol à la machine ou à la main et je m'équipe des EPI nécessaires. (C3)	Je décris les différents outils et machines pour le travail du sol et cite les EPI nécessaires. (C2)	J'ameublis le sol à la machine ou à la main et je porte les EPI nécessaires. (C3)
c2.3	Je nivelle le sol conformément aux consignes en vigueur dans l'entreprise. (C3)	Je décris les étapes de travail nécessaires à la préparation du sol pour les plantations. (C2)	Je nivelle le sol conformément aux consignes. (C3)
c2.4	Je prépare les plantes pour la plantation, je les plante selon le plan de plantation et j'attache les plantes à un support si nécessaire. (C3)	Je décris le déroulement des travaux de plantation, les différents types d'attache et dispositifs de protection. (C2)	Je prépare les plantes pour la plantation, je les plante selon le plan de plantation et j'attache les plantes à un support si nécessaire. (C3)
c2.5		Je décris les caractéristiques qualitatives des différentes plantes et les périodes de plantation correspondantes. (C2)	

4.3 Compétences opérationnelles de l'orientation Paysagisme

Domaine de compétence opérationnelles h: Réalisation et entretien des aménagements paysagers

Compétence opérationnelle h1: Effectuer les travaux de terrassement.

Les horticulteurs AFP enlèvent les matériaux du sol, les déplacent et les mettent en dépôt dans le périmètre du chantier ou les chargent sur un moyen de transport. Ils entretiennent des dépôts de matériaux du sol et remettent ces matériaux en place ultérieurement. Ils exécutent ces travaux en équipe conformément à un ordre de travail. Ils utilisent à cet effet des engins de chantier adaptés.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
h1.1		Je décris les différentes couches de sol et les types de sol. (C2)	
h1.2	J'enlève les matériaux du sol en séparant et respectant les différentes couches, je les charge et les transporte dans le périmètre du chantier ou je constitue un dépôt sur place. (C3)	Je distingue et décris différents types de dépôts de matériaux de sol. (C2)	J'exécute des travaux d'aménagement paysager avec différents engins et machines d'excavation/de remblayage, de compactage et de transport en respectant les consignes de sécurité. (C3)
h1.3	J'entretiens les dépôts de matériaux de sol. (C3)	J'explique comment entretenir les dépôts de matériaux de sol. (C2)	
h1.4	Je mets en place des matériaux de sol préalablement mis en dépôt, en respectant les différentes couches du sol. (C3)	Je décris le déroulement des travaux pour la mise en place des différentes couches de sol à partir des matériaux de sol mis en dépôt. (C2)	
h1.5	J'effectue des travaux quotidiens d'entretien sur les engins de chantier conformément aux instructions du fabricant et aux consignes en vigueur dans l'entreprise ; je signale les dommages et la nécessité d'une révision à la personne responsable. (C3)		J'effectue le service de parc journalier sur les engins de chantier conformément aux indications du fabricant, je signale les dommages et la nécessité d'une révision à la personne responsable. (C3)

Compétence opérationnelle h2: Installer et entretenir les conduites et les autres éléments destinés à l'évacuation des eaux

Les horticulteurs AFP creusent des tranchées et posent des conduites, des systèmes de drainage, des caniveaux et des regards, conformément aux consignes.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
h2.1	Je creuse des tranchées conformément aux consignes. (C3)	Je décris les consignes pour l'excavation de tranchées ainsi que les machines et engins nécessaires. (C2)	
h2.2	Je protège les tranchées et les sécurise contre les effondrements conformément à l'ordre de travail. (C3)	Je décris les mesures possibles pour empêcher les tranchées de s'effondrer. (C2)	
h2.3	Je mets en place des couches de protection pour les conduites, conformément aux consignes. (C3)	Je décris la mise en place et l'effet des couches de protection. (C2)	

Principes fondamentaux PQ paysagisme AFP

Portfolio axé sur les plantes pour l’orientation Paysagisme

Outil dédié à l’acquisition des compétences en matière de plantes dans la formation initiale d’horticultrice / horticulteur avec CFC ou AFP, orientation Paysagisme

1. Apprentissage orienté vers les compétences opérationnelles

1.1. Compétence opérationnelle, définition

«Une personne dispose des compétences opérationnelles requises si elle est capable d’exécuter des tâches et des activités professionnelles de manière ciblée, adéquate, autonome et flexible.»

(<https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home/formation/fpc/formation-professionnelle-initiale/developpement-des-professions/aspects/orientation-vers-les-competences-operationnelles.html> consultation du site : 23.02.2023)

1.2. Quelle est la signification de l’approche orientée vers les compétences opérationnelles pour la formation des apprentis et pour leur travail avec les plantes ?

Dans le cadre de la révision de la formation initiale, la manière d’enseigner la connaissance des plantes aux apprentis de l’horticulture a dû évoluer. Les «compétences en matière de plantes» sont désormais au centre de l’apprentissage, celles-ci se référant toujours à des activités en rapport avec les plantes. Les végétaux continueront ainsi d’occuper une place centrale dans la future formation des horticulteurs, dont le but est d’acquérir les compétences professionnelles demandées sur le marché du travail. Les connaissances à acquérir, tant pratiques que théoriques, seront désormais liées à un corpus de plantes défini individuellement. Cette manière d’apprendre implique une large variété des situations pratiques (travaux de construction combinés avec travaux de plantation, mesures d’entretien etc.). Les trois lieux de formation - entreprise formatrice, cours interentreprises et école professionnelle - devront axer leur mission de formation sur des situations de travail authentiques et concrètes, afin que les apprentis puissent faire le lien entre les actions et les connaissances nécessaires à leur réalisation.

1.3. Quelle est l’influence de l’approche orientée vers les compétences opérationnelles sur la manière d’apprendre à connaître les plantes ?

Le nouveau plan de formation demande que les apprentis soient capables d’identifier les plantes, il ne s’agit plus d’apprendre par cœur. Ce changement implique que tous les acteurs de la formation professionnelle s’impliquent davantage. Ils devront impérativement combiner les connaissances et les outils les plus divers, comme par exemple disposer d’une compréhension de base de la botanique tout en utilisant des ouvrages spécialisés avec des clés de détermination, des application digitales, etc.



S-CI 1 Bases et sécurité au travail AFP

Standard de travail: Règles de comportement et de sécurité au travail

Objectifs d'apprentissage

Objectifs évaluateurs: b1.1 jusqu'à b1.4 / b2.1 jusqu'à b2.6

- Les apprentis travaillent à tout moment en toute sécurité et sans provoquer d'accident, car ils respectent strictement les règles du mètre de sécurité.
- Les apprentis reconnaissent les situations dangereuses et disent STOP si toutes les mesures pour leur propre sécurité ne sont pas en place.

Double mètre de sécurité



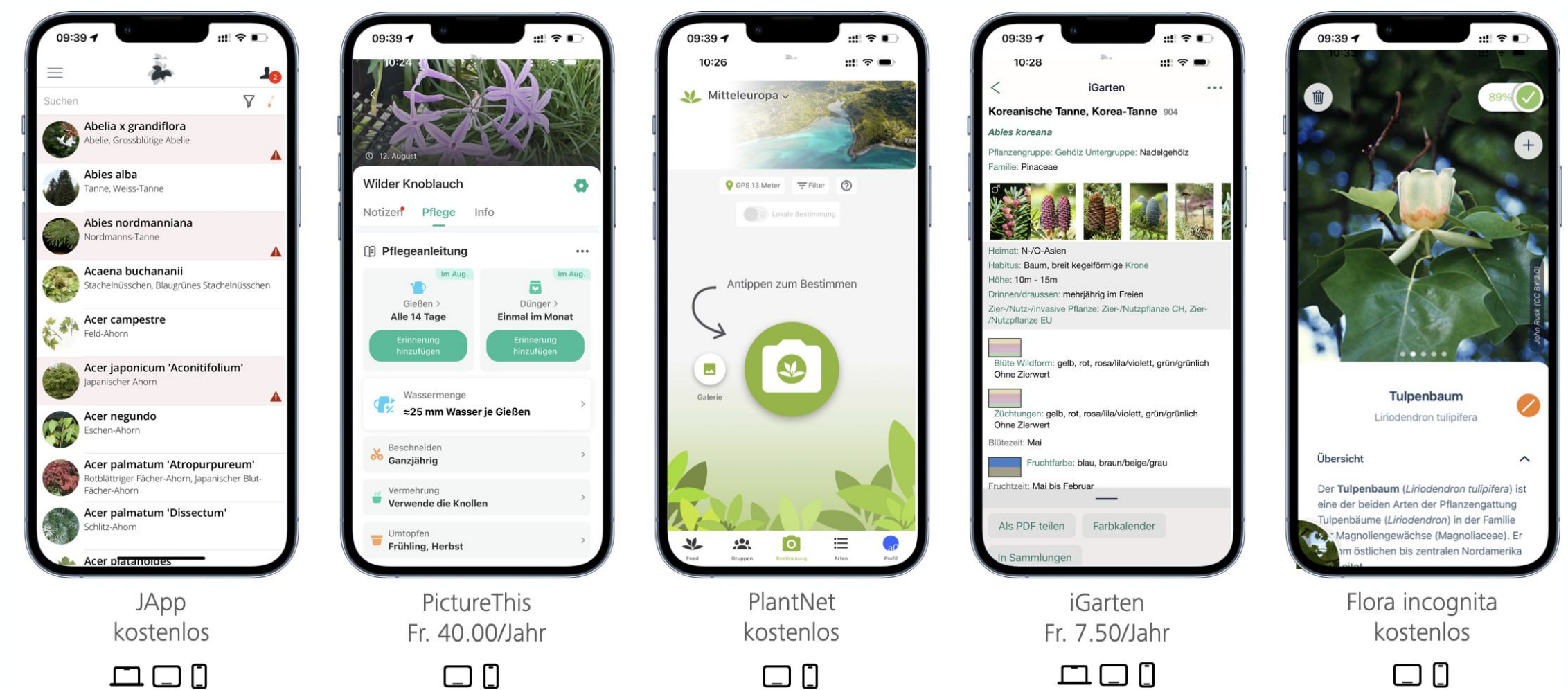
1. Je connais le travail et j'y ai été instruit
2. Je travaille toujours avec l'EPI nécessaire
3. J'utilise les machines et les engins conformément au règlement
4. Je planifie et organise ma place de travail
5. Je tiens le poste de travail en ordre
6. Je ne mets pas ma personne ou d'autres personnes en danger
7. Je respecte toujours les règles de sécurité
8. Je me sens compétent pour réaliser ce travail
9. Je peux commencer le travail

Principes fondamentaux PQ paysagisme AFP

Portfolio axé sur les plantes



Applications d'identification des plantes



Remarque :

Toutes les applications et tous les outils d'aide à la détermination définis sur le site de l'école ou des cours interentreprises sont autorisés.

Caractéristiques de la nouvelle PQ AFP

- La procédure de qualification est organisée **au cours du dernier semestre** de la formation professionnelle initiale. [Art. 181 OfPr]
- Structure d'examen identique pour les deux orientations et tous les profils de qualification.
- **Plus qu'un seul examen pratique (TPP)** pour les deux orientations et tous les profils de qualification.
- **Plus qu'une seule matière** (domaine de qualification: travail pratique prescrit TPP) pour les deux filières et tous les profils de qualification
- La note globale PQ doit être de 4,0 ou plus pour les deux filières et tous les profils de qualification

Caractéristiques de la nouvelle PQ AFP

- La personne en formation doit démontrer qu'elle est capable d'exécuter les tâches requises de manière professionnelle, en fonction des besoins et de la situation.
- L'examen de qualification est un instantané, c'est-à-dire que seule la performance réalisée lors des examens compte!
- Une PQ sans entraînement personnel et sans préparation sérieuse n'est pas possible!
- **En principe, tout ce qui est défini dans le plan de formation peut être évalué.**
- Toute plante peut être évaluée lors de la PQ, nous ne nous limitons pas aux plantes présentées par les candidats dans leur portfolio axé sur les plantes.
- Les plantes que les candidats ne connaissent pas doivent être identifiées.

Attention: **il n'y a pas de temps supplémentaires accordé pour l'identification des végétaux, cela se fait durant le temps d'examen.**

Caractéristiques de la nouvelle PQ AFP

- Il n'y a plus de domaine de qualification 'connaissances professionnelles':
 - Les connaissances professionnelles sont évaluées dans le cadre de l'enseignement à l'école professionnelle
 - Les connaissances professionnelles sont intégrées dans le TPP
- Plus d'examens spécifiques sur les plantes:
 - **L'évaluation des compétences en matière de plantes se fait lors de l'examen pratique (TPP)**
- Seulement: **Travail pratique prescrit TPP** (TPP)
- NOUVEAU:
2 Entretiens professionnels pour les positions TPP
pour les deux disciplines et tous les profils de qualification

Caractéristiques de la nouvelle PQ AFP

- Remarque importante:
 - Les examens peuvent varier d'une région à l'autre, car la mise en œuvre du processus de qualification relève de la compétence cantonale.
 - **Les directives et informations des chefs-experts doivent être prise en compte!**

Informations PQ AFP [OFPr24]

PQ paysagisme AFP

JardinSuisse

La nouvelle PQ paysagisme AFP

PQ paysagisme AFP [OFPr 2012]

[Numéro de profession 17016]

Domaine Position d'examen

Part de la note globale
selon OFPr

Domaine de qualification (DQ)	connaissances professionnelles 30 minutes	10%
	Travail pratique prescrit TPP 8 heures ★	50%
QB	Enseignement générale eCG (TPA) + NE eCG	20%
Note d'expérience	NE CP 3x + NE CIE 1x	20%

CP	Enseignement des connaissances professionnelles
eCG	Enseignement générale
CIE	cours interentreprises
TPA	Travail d'approfondissement indépendant
NE	Notes d'expériences

★ Matière éliminatoire si **note inférieure à 4.0**;
ou si **la note globale est inférieure à 4.0 > PQ non réussi!**

La nouvelle PQ paysagisme AFP

PQ paysagisme AFP [OFPr 2024] à partir de 2026

[Numéro de profession 17024]

Domaine	Position d'examen	Part de la note globale selon OFPr	Part de la note globale selon l'art. 16c OFPr et l'art. 32 OFPr		
Domaine de qualification (DQ)	Travail pratique prescrit TPP 8 heures ★	50%	80%	CP	Enseignement des connaissances professionnelles
DQ	Enseignement générale eCG (TPA) + NE eCG	20%	20%	eCG	Enseignement générale
				CIE	cours interentreprises
				TPA	Travail d'approfondissement indépendant
Note d'expérience	NE CP 4x + NE CIE 1x	30%	disp.	NE	Notes d'expériences

★ Matière éliminatoire si **note inférieure à 4.0**;
 ou si **la note globale est inférieure à 4.0 > PQ non réussi!**

La nouvelle PQ paysagisme AFP

- **Nouvelle pondération** des positions dans la note globale pour les deux filières et tous les profils de qualification:
 - Travail pratique prescrit TPP: **50%** (comme auparavant)
 - Note de l'enseignement des CP/CIE: **nouveau 30%** (auparavant 20%)
 - Pondération
Note de l'enseignement des CP: **nouveau 4x** (auparavant 3x)

La nouvelle PQ paysagisme AFP

PQ paysagisme AFP [OFPr 2024] à partir de 2026

Domaine Position d'examen

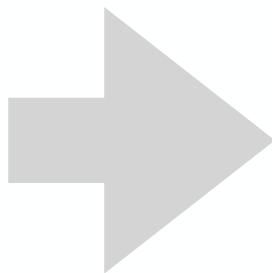
Part de la note globale
selon OFPr

Domaine de qualification (DQ)	Travail pratique prescrit TPP 8 heures
DQ	Enseignement générale EG (TAI) + NE eCG
Note d'expérience	NE CP 4x + NE CIE 1x

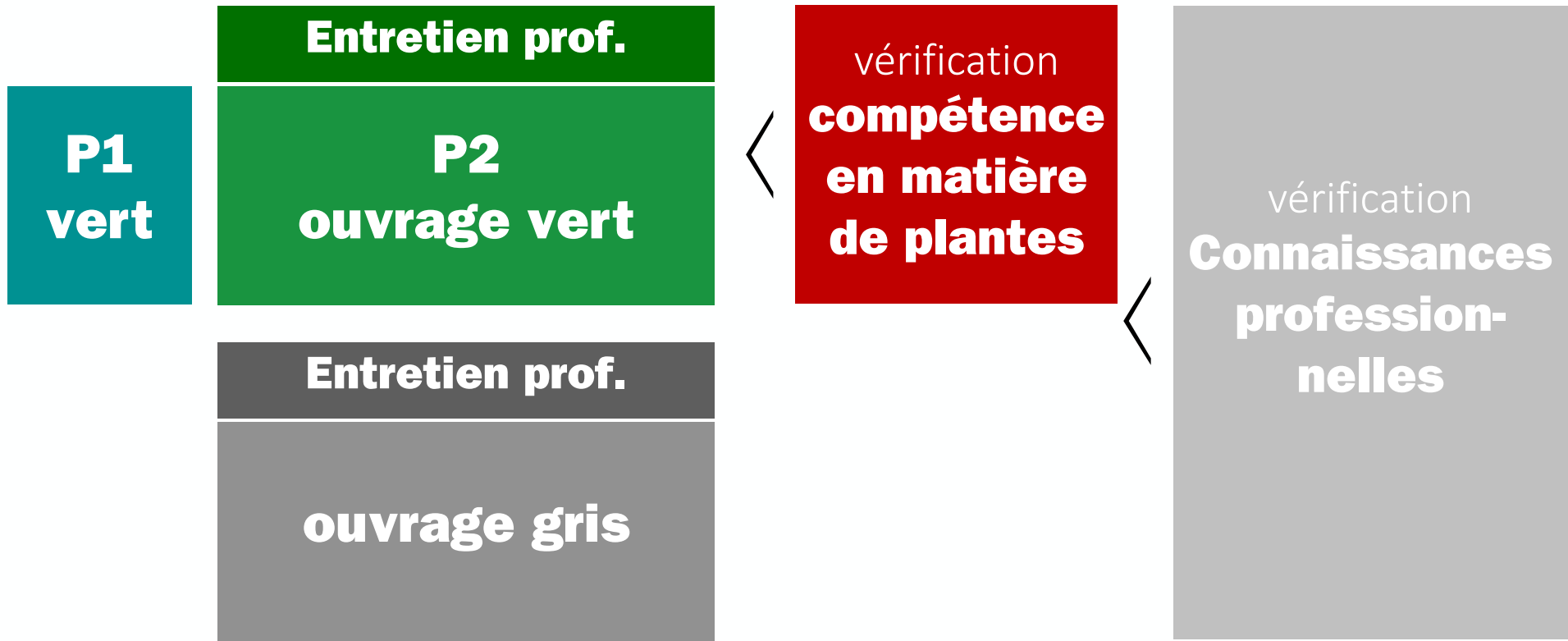
50%

20%

30%



Réalisation en mai/juin (4e semestre)



★ Matière éliminatoire si **note inférieure à 4.0**;
ou si **la note globale est inférieure à 4.0 > PQ non réussi!**

La nouvelle PQ paysagisme AFP

Déroulement à partir de la PQ 2026

fin février/mars

jour

mai/juin

jour 1

gris

EP

220 minutes
ou 3 h 40 min.

20 min

mai/juin

jour 2

vert P1

vert P2

EP

60 minutes

160 minutes
resp. 2 h 40 min.

20 min



Soin et entretien des
espaces verts

**Évaluer les compétences des
plantes**



Réalisation de revêtements,
finitions et drainages



Réalisation des espaces verts
**Évaluer les compétences
des plantes**

La nouvelle PQ paysagisme AFP

Dispositions d’exécution

- Les dispositions d'exécution définissent en détail la PQ AFP.

Dispositions d’exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP/ Horticulteur AFP



Dispositions d’exécution relatives à la Procédure de qualification avec examen final

Concernant l'ordonnance du SEFRI du 5 septembre 2023 sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation du 5 septembre 2023

pour

Horticultrice AFP / Horticulteur AFP
Gärtnerin EBA / Gärtner EBA
Giardiniera CFP / Giardiniere CFP

N° de la profession : 17022
17023 Production de plantes
17024 Paysagisme

Soumises pour avis à la Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité de la formation des horticulteurs le 19. février 2025 publiées par JardinSuisse le 01 mars 2025

Document disponible sur le site www.jardinsuisse.ch

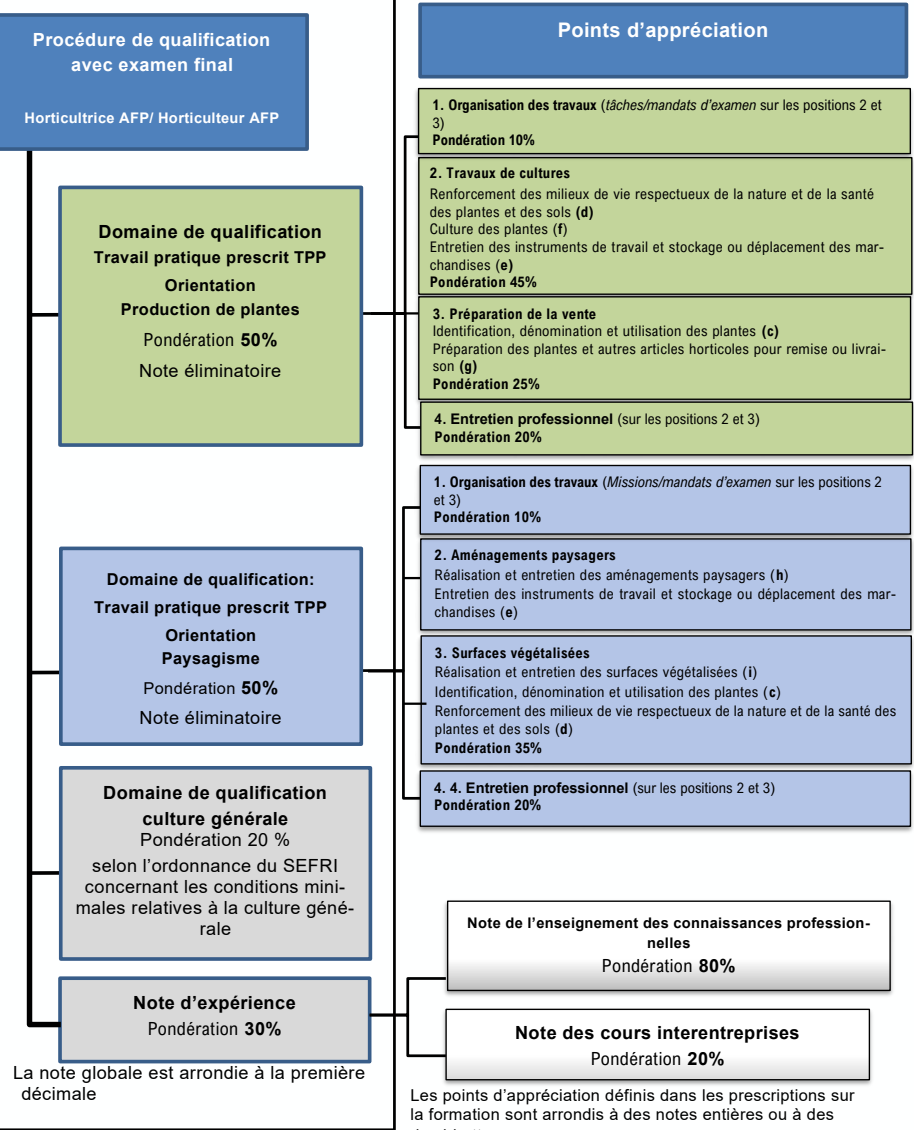
Dispositions d’exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP/ Horticulteur AFP

Table des matières

1	Objectif	3
2	Bases légales	3
3	Vue d'ensemble de la procédure de qualification avec examen final	3
4	Détail par domaine de qualification «travail pratique prescrit»	5
4.1	TPP Orientation Production de plantes.....	5
4.1.1	Positions (selon l'Ordonnance sur la formation)	5
4.1.2	Sous-positions par positions	5
4.2	TPP Orientation Paysagisme.....	8
4.2.1	Positions.....	8
4.2.2	Sous-positions par positions.....	8
4.3	Moyens auxiliaires	9
4.4	Domaine de qualification Culture générale	10
5	Note d'expérience.....	10
6	Informations sur l'organisation	11
6.1	Inscription à l'examen.....	11
6.2	Conditions de réussite de l'examen.....	11
6.3	Communication du résultat de l'examen.....	11
6.4	Empêchement en cas de maladie ou d'accident.....	11
6.5	Répétition d'un examen.....	11
6.6	Procédure et voie de recours	11
6.7	Archivage.....	11
7	Entrée en vigueur	11
8	Annexe: Liste des modèles	12

Dispositions d’exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP / Horticulteur AFP

Vue d'ensemble des domaines de qualification, de la note d'expérience et de l'arrondissement des notes pour le travail pratique prescrit (TPP)



Art. 34, al. 2, OFPr
Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale. Remarque: les prescriptions sur la formation comprennent l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation qui l'accompagne.

Dispositions d’exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP / Horticulteur AFP

4.2 TPP Orientation Paysagisme

4.2.1 Positions

L'examen partiel dure **8 heures** et est réalisé de manière centralisée. Les travaux ont lieu en mai/juin. Il porte sur les domaines de compétences opérationnelles ci-après assortis des pondérations suivantes:

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée En minutes
1	Organisation des travaux (b)	10	20
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers (h) Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises (e)	35	210
3	Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (i) Identification, dénomination et utilisation des plantes (c) Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols (d)	35	210
4	Entretien professionnel	20	40

Les critères d'appréciation sont définis dans le procès-verbal d'examen. L'évaluation selon les critères se fait sous forme de notes ou de points. Si elle se fait sous forme de points, le total est converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demi-note)³.

4.2.2 Sous-positions par positions

Position 1 – Organisation des travaux

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée En minutes
b. Organisation des travaux	1.1	Préparation pour position 2 b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable. b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.	50	10
	1.2	Préparation pour position 3 b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable. b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.	50	10

Position 2 – ouvrage gris

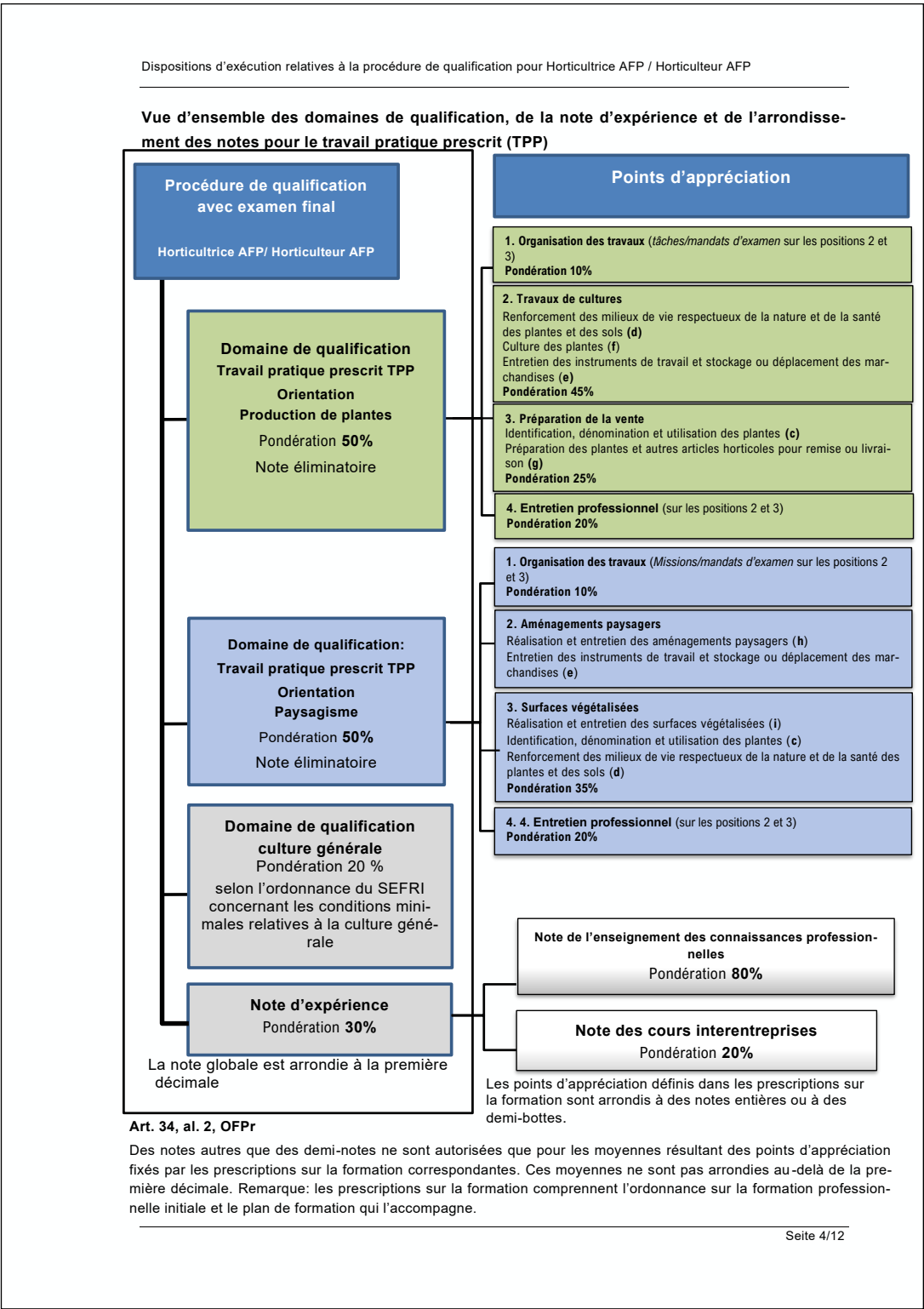
Domaines de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
h. Réalisation et entretien des aménagements paysagers	2	Réalisation d'un ouvrage (ouvrage gris) h2 Installer et entretenir les conduites et les autres éléments destinés à l'évacuation des eaux.	100	210
		h3 Construire et entretenir les ouvrages d'aménagement paysager. h4 Construire et entretenir le mobilier et l'équipement de jardin. e3 Trier les restes de matériaux, de matériel et de produits auxiliaires de manière à pouvoir les valoriser, les recycler ou les éliminer.		

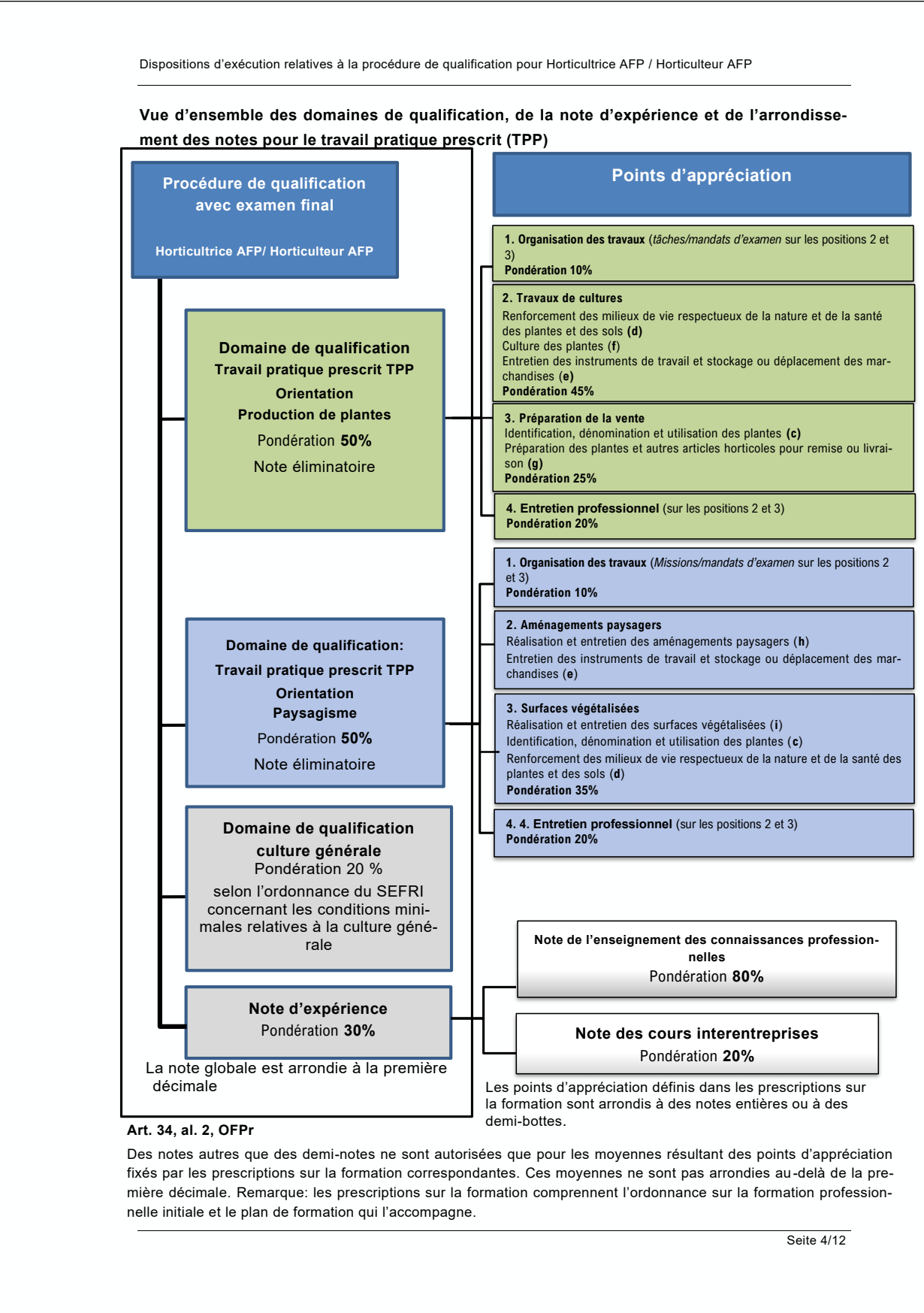
³ La formule pour la conversion des points en note est décrite dans le Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique

La nouvelle PQ paysagisme AFP

Dispositions d'exécution

- Aperçu des domaines de qualification et note d'expérience pour le travail pratique prescrit (TPP) [à partir de la page 4]



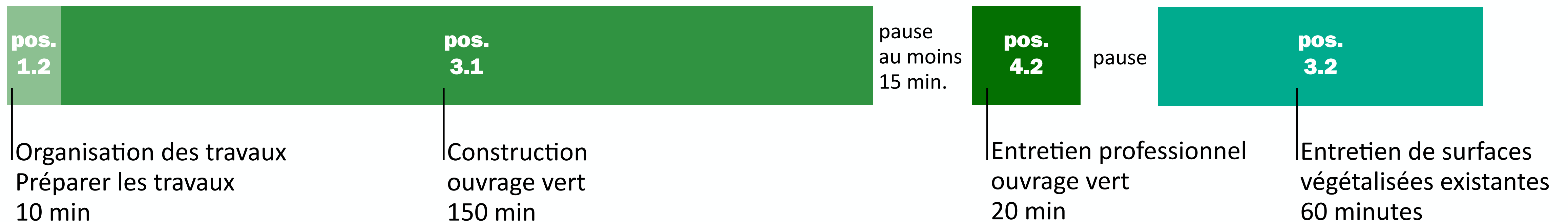


PQ paysagisme AFP [OFPr 2024]

TPP position 2 - ouvrage gris (240 min.)



TPP position 3 - ouvrage vert (240 min.)



Informations PQ AFP [OFPr24]

TPP pos 2 | ouvrage gris

La nouvelle PQ paysagisme AFP

Déroulement à partir de la PQ 2026

fin février/mars

jour

mai/juin

jour 1

gris

EP

220 minutes
ou 3 h 40 min.

20 min

mai/juin

jour 2

vert P1

vert P2

EP

60 minutes

160 minutes
resp. 2 h 40 min.

20 min



Soin et entretien des
espaces verts

**Évaluer les compétences des
plantes**



Réalisation de revêtements,
finitions et drainages



Réalisation des espaces verts
**Évaluer les compétences
des plantes**

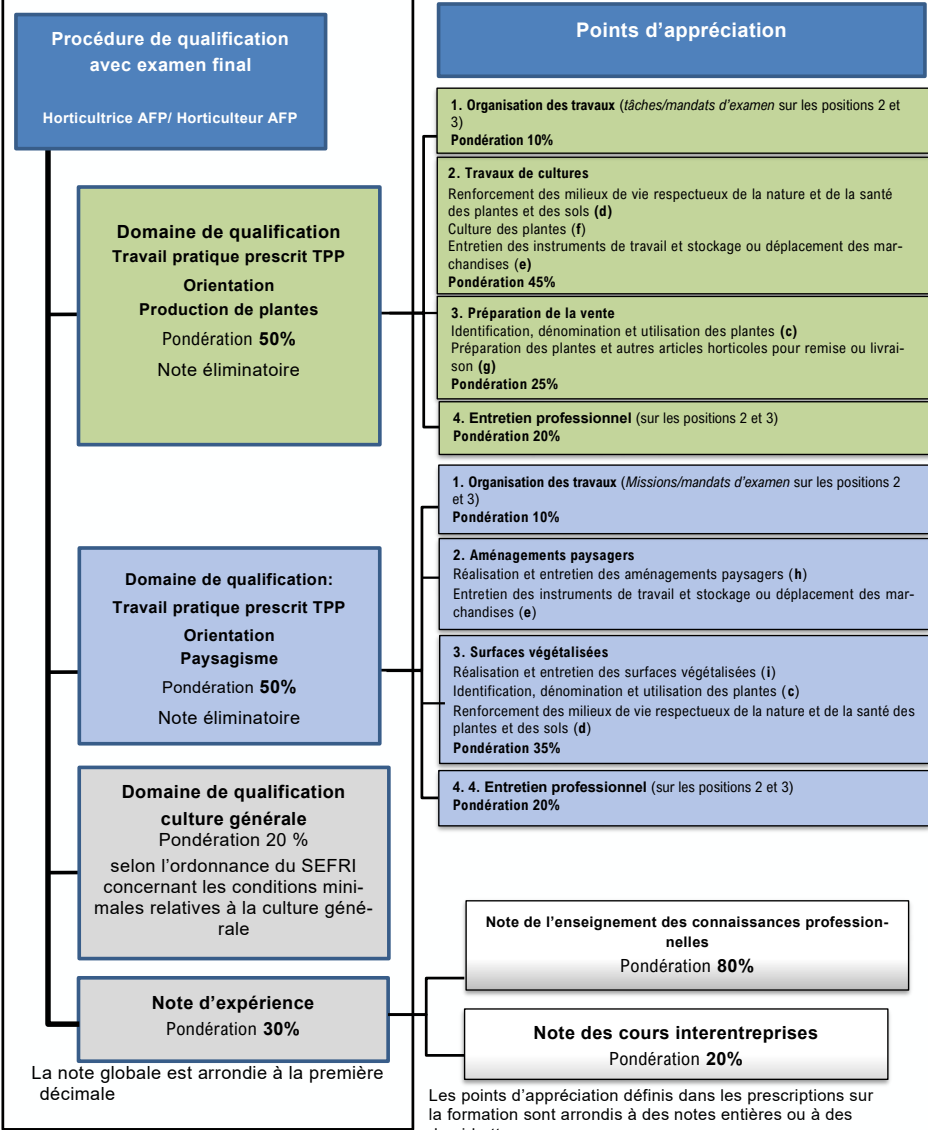
Ouvrage gris (pos 3)

Extrait des dispositions d'exécution TPP pos. 2

- chapitre 4.2 | TPP pos 2 TPP ouvrage gris [pages 4, 8 et 9]

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP / Horticulteur AFP

Vue d'ensemble des domaines de qualification, de la note d'expérience et de l'arrondissement des notes pour le travail pratique prescrit (TPP)



Art. 34, al. 2, OFPr
Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale. Remarque: les prescriptions sur la formation comprennent l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation qui l'accompagne.

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP / Horticulteur AFP

4.2 TPP Orientation Paysagisme

4.2.1 Positions

L'examen partiel dure 8 heures et est réalisé de manière centralisée. Les travaux ont lieu en mai/juin. Il porte sur les domaines de compétences opérationnelles ci-après assortis des pondérations suivantes:

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée En minutes
1	Organisation des travaux (b)	10	20
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers (h) Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises (e)	35	210
3	Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (i) Identification, dénomination et utilisation des plantes (c) Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols (d)	35	210
4	Entretien professionnel	20	40

Les critères d'appréciation sont définis dans le procès-verbal d'examen. L'évaluation selon les critères se fait sous forme de notes ou de points. Si elle se fait sous forme de points, le total est converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demi-note)³.

4.2.2 Sous-positions par positions

Position 1 – Organisation des travaux

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée En minutes
b. Organisation des travaux	1.1	Préparation pour position 2	50	10
		b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable. b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.		
	1.2	Préparation pour position 3	50	10
		b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable. b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.		

Position 2 – ouvrage gris

Domaines de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
		Réalisation d'un ouvrage (ouvrage gris)		
h. Réalisation et entretien des aménagements paysagers	2	h2 Installer et entretenir les conduites et les autres éléments destinés à l'évacuation des eaux.	100	210
e. Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises		h3 Construire et entretenir les ouvrages d'aménagement paysager.		
		h4 Construire et entretenir le mobilier et l'équipement de jardin.		
		e3 Triier les restes de matériaux, de matériel et de produits auxiliaires de manière à pouvoir les valoriser, les recycler ou les éliminer.		

³ La formule pour la conversion des points en note est décrite dans le Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP / Horticulteur AFP

Position 3 – ouvrage vert

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée En minutes
i. Réalisation et entretien des surfaces végétalisées	3.1	Réalisation de surfaces végétalisées (ouvrage vert) c1 Identifier et nommer les plantes. c2 Préparer les surfaces pour la plantation et planter.	65	150
		i1 Préparer les surfaces destinées aux plantations, aux gazons, aux prairies ou à d'autres semis et exécuter les travaux de plantation et de semis.		
	3.2	Entretien de surfaces végétalisées existantes i2 Entretenir les surfaces végétalisées. c1 Identifier et nommer les plantes. c1 Favoriser les milieux de vie respectueux de la nature.	35	60
		d2 Promouvoir la santé des plantes.		

Position 4 – Entretien professionnel sur les tâches d'examen de la position 2 et de la sous-position 3.1

Position	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
Entretien professionnel Paysagisme	4.1	Entretien professionnel ouvrage gris (position 2)	50	20
	4.2	Entretien professionnel ouvrage vert (sous-position 3.1)	50	20

L'entretien professionnel est divisé en 2 sous-positions. La sous-position 4.1 couvre la position d'examen 2 (DCO h et e). La sous-position 4.2 couvre la sous-position 3.1 (DCO c, d et i).

L'entretien professionnel se réfère à l'ouvrage respectif (exécution et résultat) de la position correspondante. Il a lieu dans le cadre du TPP à l'endroit de réalisation de l'ouvrage.

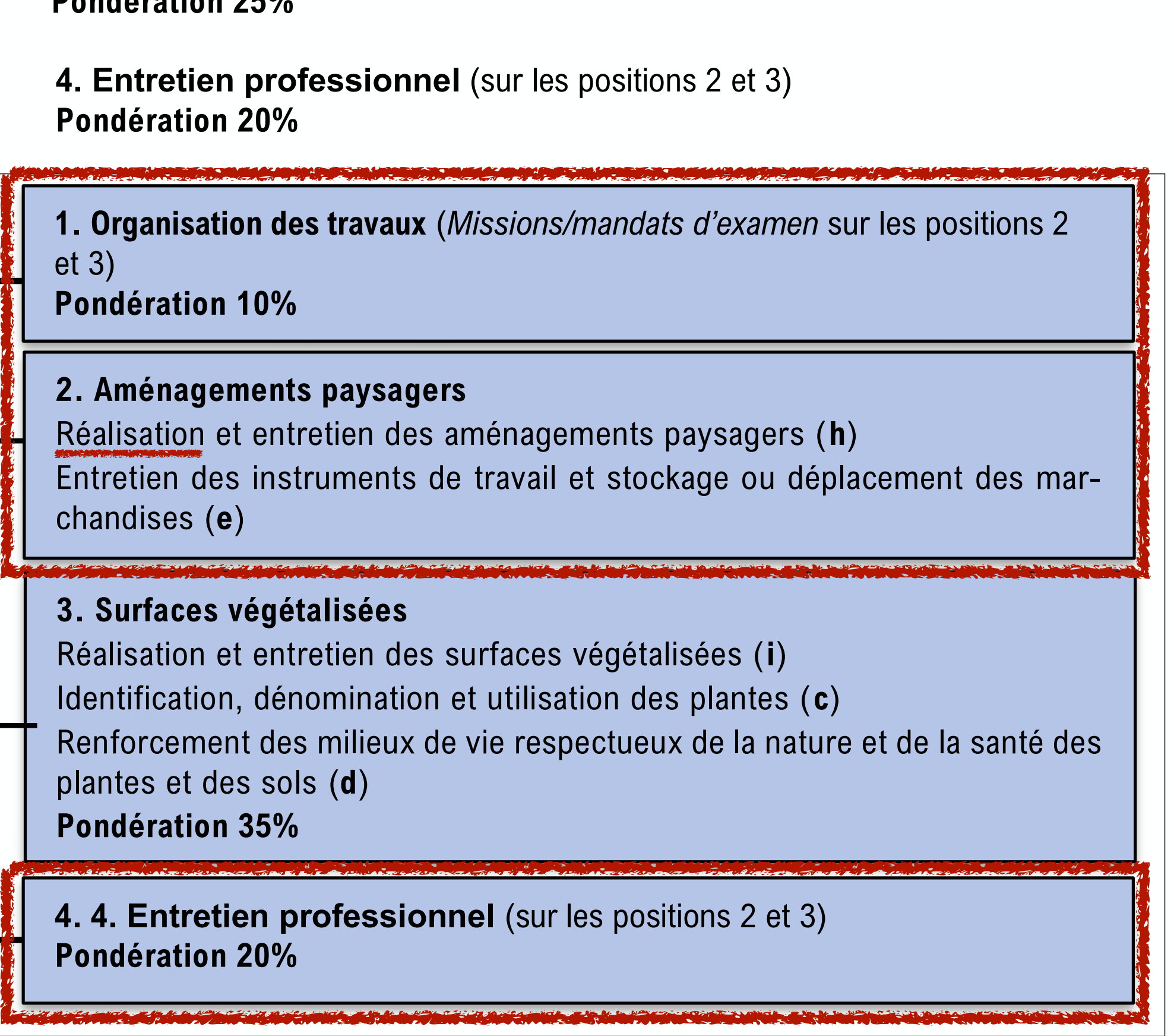
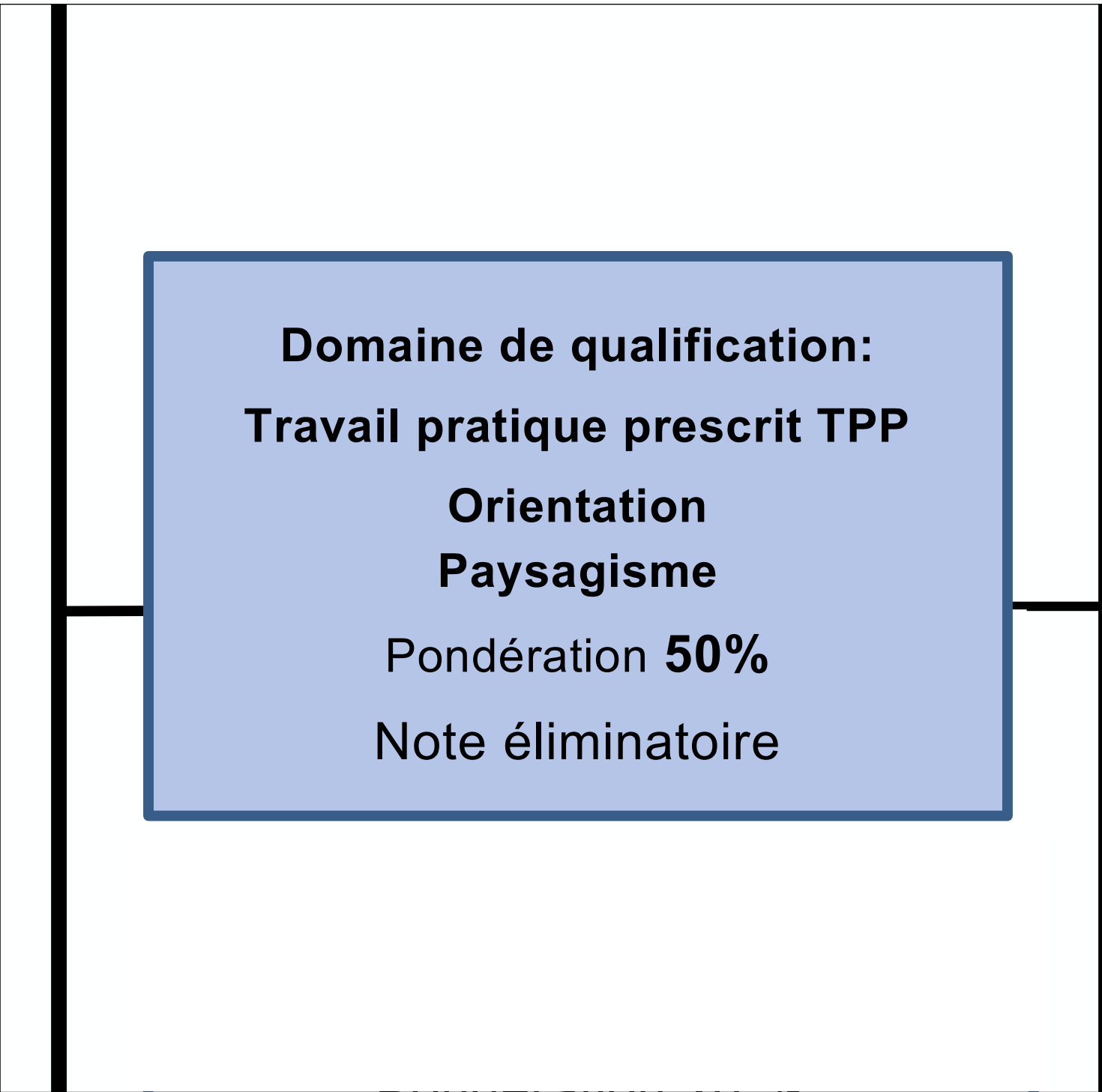
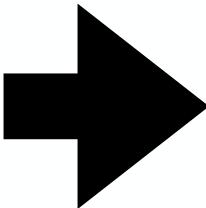
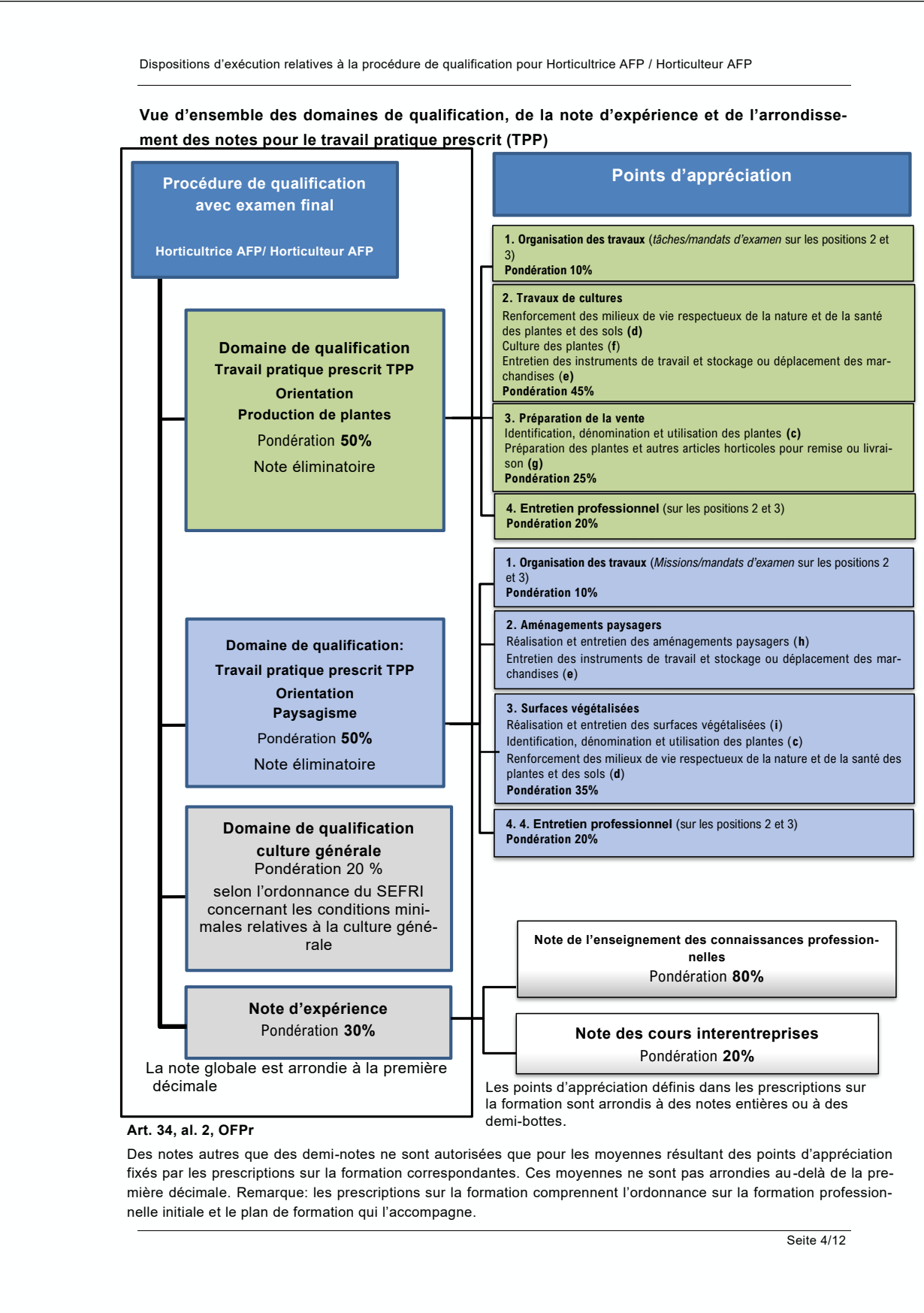
L'entretien professionnel sert à réfléchir et à justifier les actions exécutées et à rendre compréhensibles et reconnaissables les raisonnements/décisions du candidat ou de la candidate. Il ne sert pas à vérifier des connaissances professionnelles isolées, sans rapport avec l'ouvrage exécuté.

Avant le début de l'entretien professionnel, les experts se préparent (concertation sure: évaluation du résultat, questions/thèmes pour l'entretien professionnel, rôles). Les candidats (pause pour reprendre son souffle, auto-évaluation) se préparent à l'entretien professionnel pendant au moins 15 minutes. L'entretien est mené par l'expert qui a suivi l'exécution complète de l'ouvrage.

4.3 Moyens auxiliaires

Seuls les moyens auxiliaires autorisés mentionnés dans la convocation à l'examen sont autorisés pour les positions 1, 2 et 3. Les moyens auxiliaires suivants peuvent être utilisés sous leur forme analogique et/ou numérique:

- Portfolio axé sur les plantes
- Dossier de formation
- Documentation reçue lors des cours interentreprises



Note d'expérience
Pondération 30%

La note globale est arrondie à la première décimale

Les

la fo

dem

OFPr art. 18

Point d'appréciation	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération
1	Organisation des travaux	10 %
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers	35 %
	Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises	
3	Réalisation et entretien des surfaces végétalisées	35 %
	Identification, dénomination et utilisation des plantes	
	Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols	
4	Entretien professionnel	20 %

4.2.1 positions

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
1	Organisation des travaux (b)	10	20
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers (h)	35	210
4	Entretien professionnel	20	40

4.2.2 sous-positions

Domaines de comp. op.	Sous-pos	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
(1) b Organisation des travaux	1.1	<i>Préparation pour position 2:</i> b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable. b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.	50	10

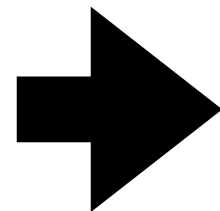
Domaines de comp. op.	Sous-pos	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
(2) h Réalisation et entretien des aménagements paysagers	2	<i>Réalisation l' ouvrage gris:</i> h2 Installer et entretenir les conduites et les autres éléments destinés à l'évacuation des eaux. h3 Construire les ouvrages d'aménagement paysager. h4 Construire le mobilier et l'équipement de jardin.	100	210

Domaines de comp. op.	Sous-pos	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
(4) Entretien prof.	4.1	Entretien professionnel ouvrage gris (position 2)	50	20

tion des eaux de surface et de drainage conformément aux consignes. (C3)

des installations d'évacuation des eaux de surface et de drainage. (C2)

Compétences opérationnelles
Réalisation l' ouvrage gris:
h2 Installer et entretenir les conduites et les autres éléments destinés à l'évacuation des eaux.
h3 Construire les ouvrages d'aménagement paysager.
h4 Construire le mobilier et l'équipement de jardin.



Compétence opérationnelle h3: Construire et entretenir les ouvrages d'aménagement paysager. Les horticulteurs AFP réalisent des ouvrages d'aménagement paysager conformément aux consignes. Ils nettoient et entretiennent des ouvrages existants.
--

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
h3.1	Je reporte les hauteurs sur le terrain à l'aide de moyens simples (C2).		Je reporte les hauteurs sur le terrain à l'aide de moyens simples (C2).
h3.2	J'effectue les travaux d'excavation et de nivellement pour les ouvrages d'aménagement paysager conformément aux consignes. (C3)	Je décris les travaux d'excavation et de nivellement du sol de fondation pour les ouvrages d'aménagement paysager. (C3)	
h3.3	Je construis les fondations requises conformément aux consignes. (C3)	Je décris les différents types de fondations pour les ouvrages d'aménagement paysager. (C2)	Je construis les fondations requises conformément aux consignes et en équipe. (C3)
h3.4	Je travaille différents matériaux pour la construction d'ouvrages d'aménagement paysager, à l'aide d'engins, d'outils et de machines appropriés, conformément aux consignes. (C3)	Je distingue différents matériaux de construction pour les ouvrages d'aménagement paysager et les classe en fonction de leur utilisation. (C2)	Je travaille différents matériaux pour la construction d'ouvrages d'aménagement paysager, à l'aide d'engins, d'outils et de machines appropriés, conformément aux consignes. (C3)
h3.5	Je construis des bordures à l'aide d'engins, d'outils et de machines appropriés, conformément aux consignes. (C3)	Je décris le mode de construction des bordures. (C2)	Je construis des bordures à l'aide d'engins, d'outils et de machines appropriés, conformément aux consignes. (C3)
h3.6	Je construis des revêtements de sol à l'aide d'engins, d'outils et de machines appropriés, conformément aux consignes. (C3)	Je décris le mode de construction des revêtements de sol. (C2)	Je construis des revêtements de sol à l'aide d'engins, d'outils et de machines appropriés, conformément aux consignes. (C3)
h3.7	Je nettoie et entretiens les ouvrages d'aménagement paysager conformément aux consignes. (C3)	Je décris les exigences d'entretien et les différentes possibilités de nettoyage de divers ouvrages d'aménagement paysager. (C2)	
h3.8	Lors de la construction et de l'entretien d'ouvrages d'aménagement paysager, je veille au respect des		Lors de la construction et de l'entretien d'ouvrages d'aménagement paysager, je veille au respect des

PQ paysagisme AFP [OFPr 2024]

TPP position 2 - ouvrage gris (240 min.)



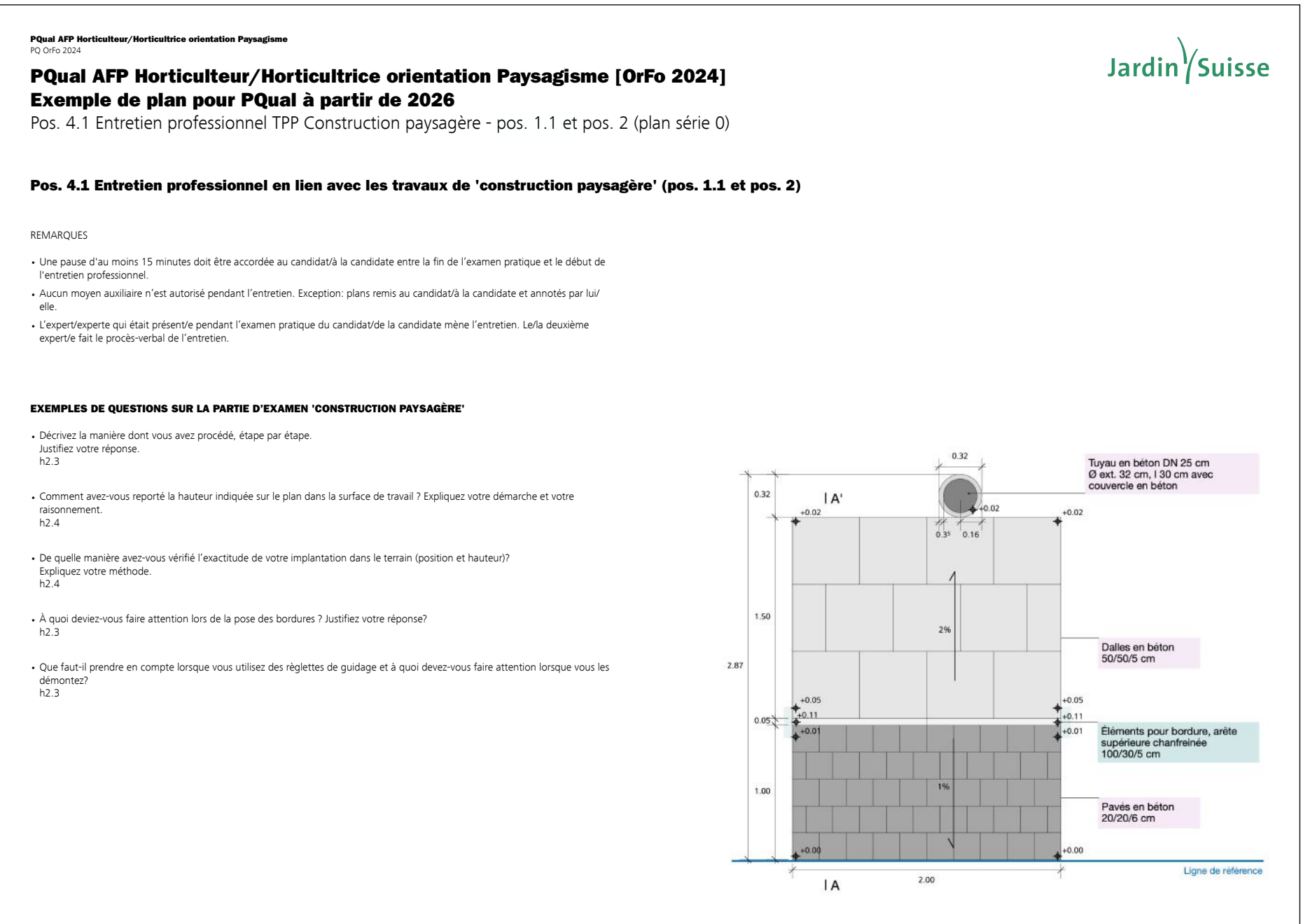
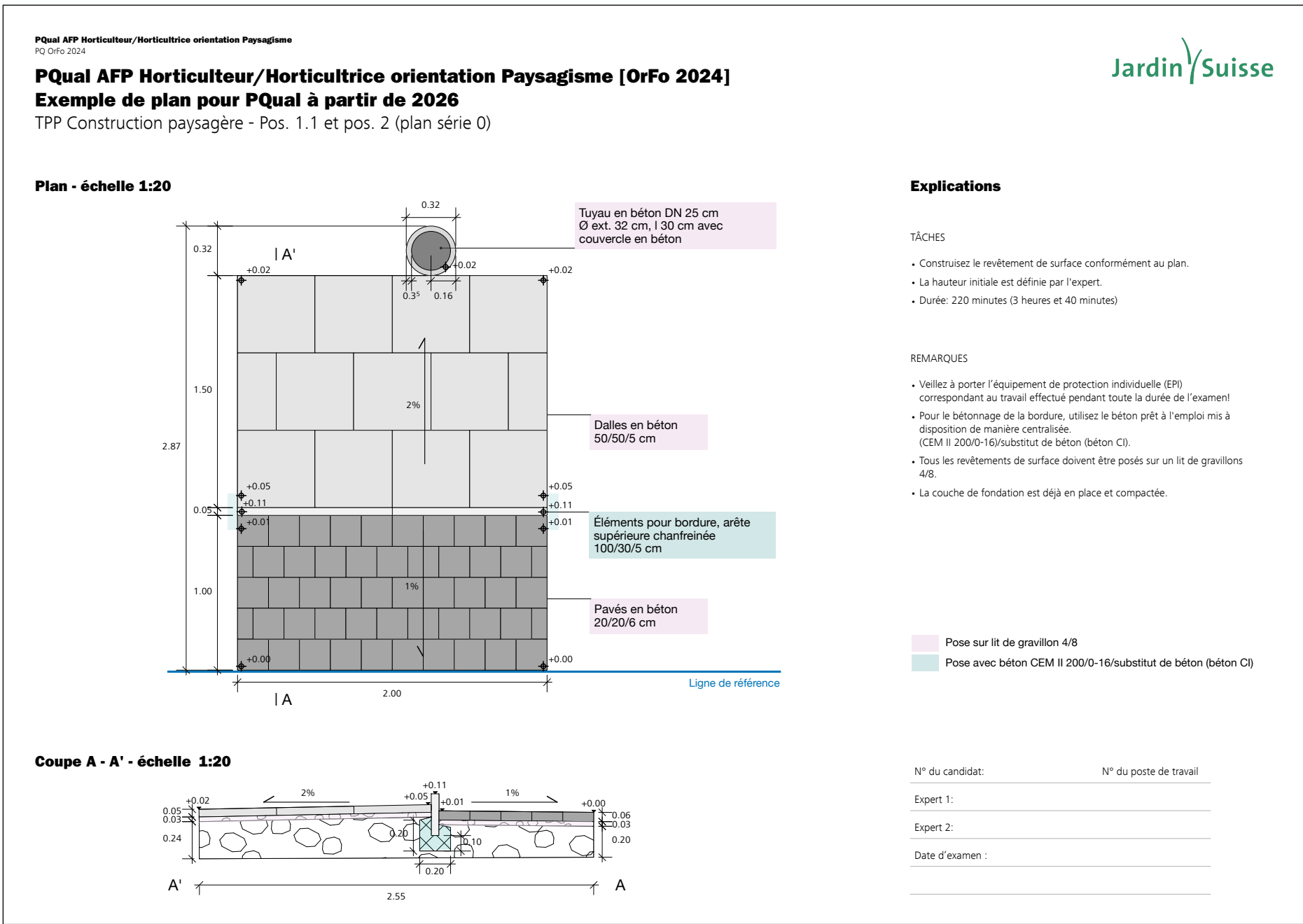
Ouvrage gris (pos 2) - Conditions cadres

- Surface de **6 - 8 m²**
- Pour réaliser l'épreuve, les candidats reçoivent un plan (plan d'ensemble et coupes) et les consignes correspondantes.
- Un peu plus long qu'aujourd'hui (220 min au lieu de 180 min)!
- **Toutes les informations** sont disponibles **sur les plans**
- Utilisation de machines uniquement pour les coupes (scies à eau, meules à disque)
- Remarque:
 - Des conditions minimales ont été définies pour la mise en œuvre dans toute la Suisse: par exemple, m² de revêtement en béton, m1 de bordure, etc.
 - Plans différents pendant la session PQ (par exemple, dimensions et hauteurs différentes)

Ouvrage gris (pos 2)

Exemple de plan Ouvrage gris - plan série 0

- Ce plan est disponible sur les sites web mentionnés!

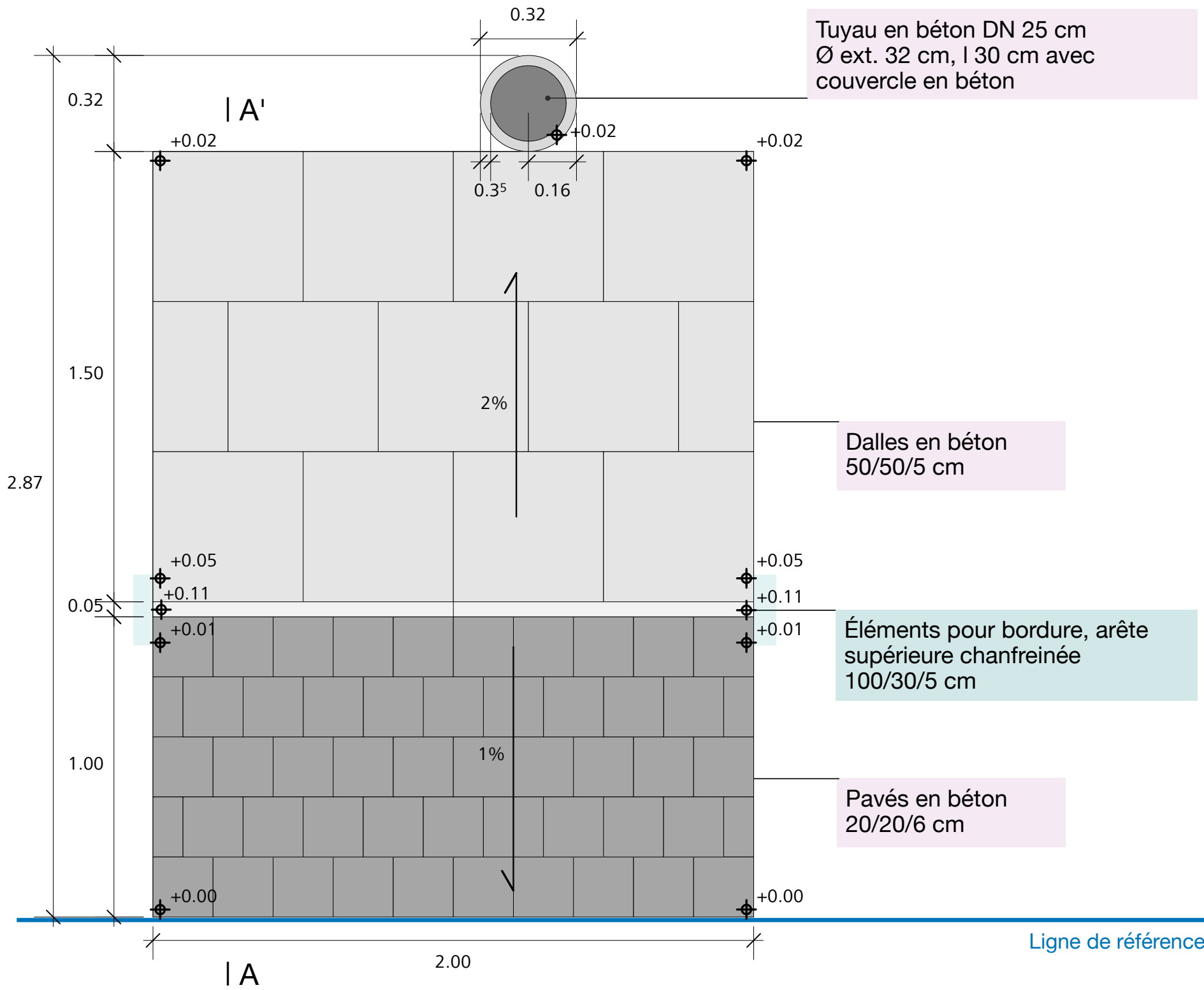


PQual AFP Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme [OrFo 2024]

Exemple de plan pour PQual à partir de 2026

TPP Construction paysagère - Pos. 1.1 et pos. 2 (plan série 0)

Plan - échelle 1:20



Explications

TÂCHES

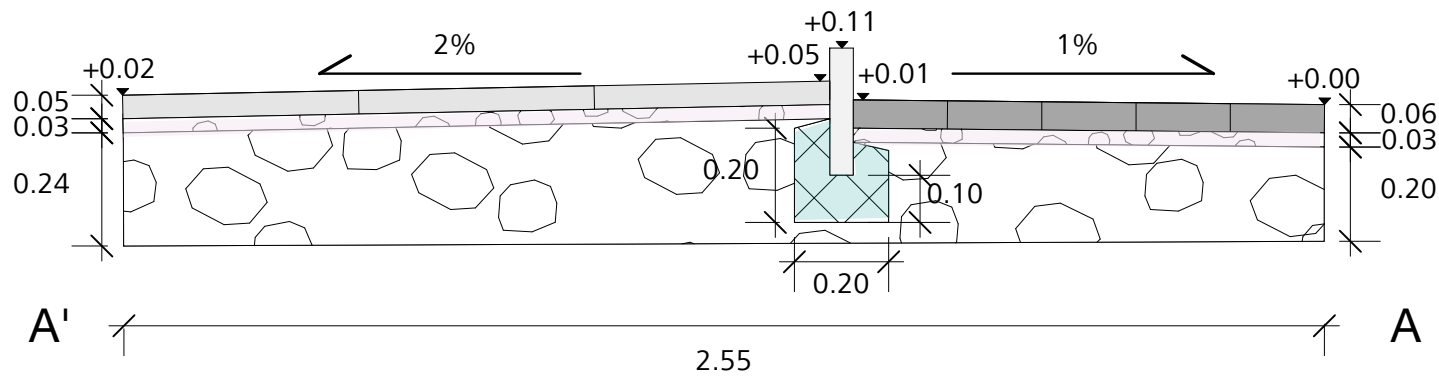
- Construisez le revêtement de surface conformément au plan.
- La hauteur initiale est définie par l'expert.
- Durée: 220 minutes (3 heures et 40 minutes)

REMARQUES

- Veillez à porter l'équipement de protection individuelle (EPI) correspondant au travail effectué pendant toute la durée de l'examen!
- Pour le bétonnage de la bordure, utilisez le béton prêt à l'emploi mis à disposition de manière centralisée. (CEM II 200/0-16)/substitut de béton (béton CI).
- Tous les revêtements de surface doivent être posés sur un lit de gravillons 4/8.
- La couche de fondation est déjà en place et compactée.

- Pose sur lit de gravillon 4/8
- Pose avec béton CEM II 200/0-16/substitut de béton (béton CI)

Coupe A - A' - échelle 1:20



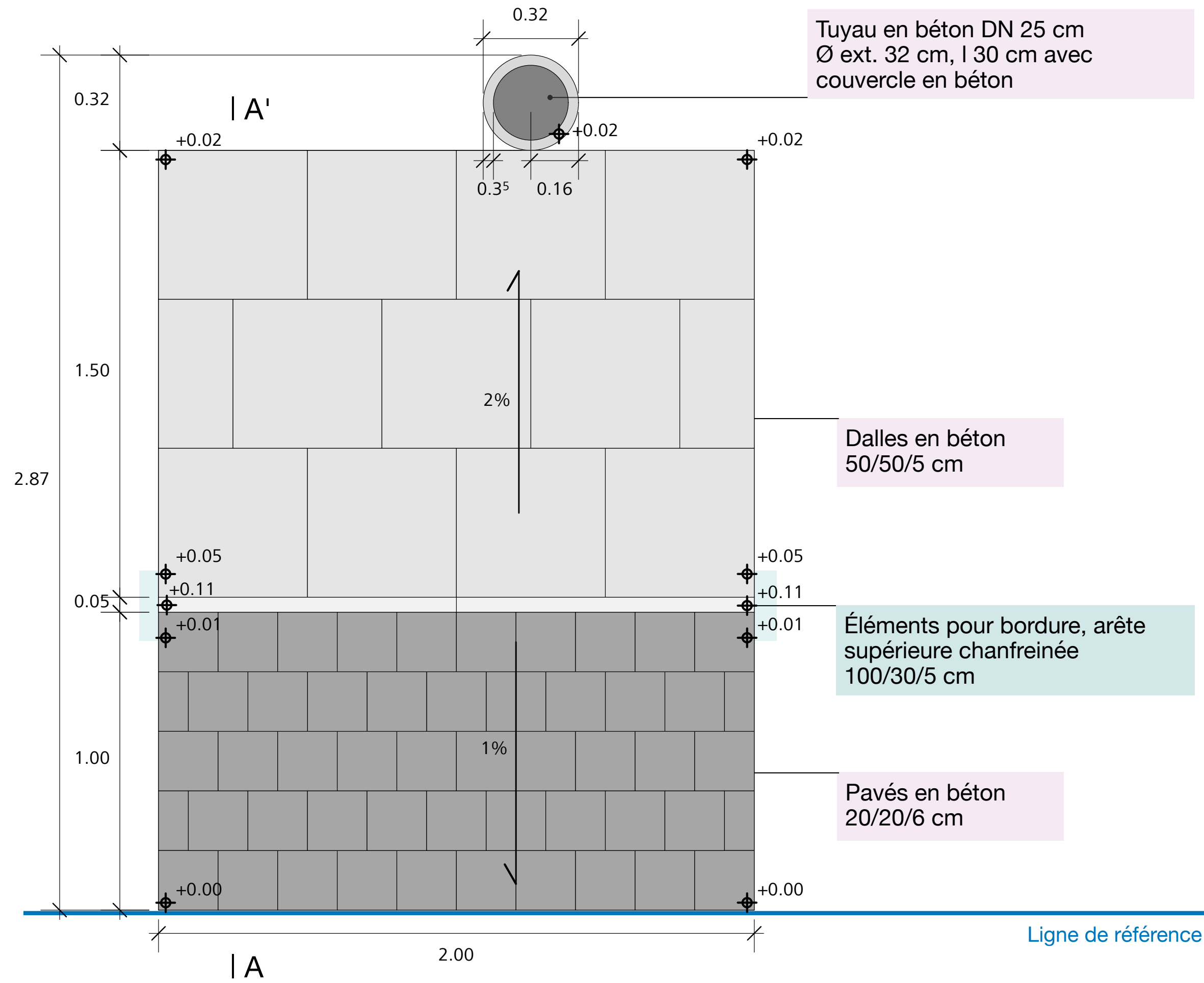
N° du candidat: _____ N° du poste de travail _____

Expert 1: _____

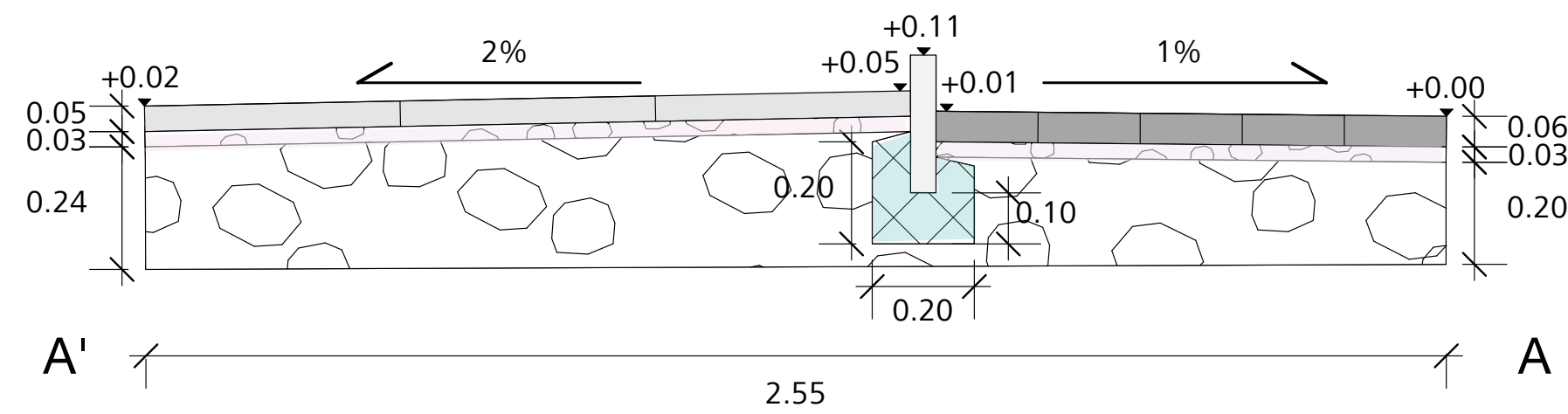
Expert 2: _____

Date d'examen : _____

Plan - échelle 1:20



Coupe A - A' - échelle 1:20



Explications

TÂCHES

- Construisez le revêtement de surface co
- La hauteur initiale est définie par l'exp
- Durée: 220 minutes (3 heures et 40 mi

REMARQUES

- Veillez à porter l'équipement de protec
- Pour le bétonnage de la bordure, utilis
- Tous les revêtements de surface doiven
- La couche de fondation est déjà en pla

- Pose sur lit de gravillon 4/8
- Pose avec béton CEM II 200/0

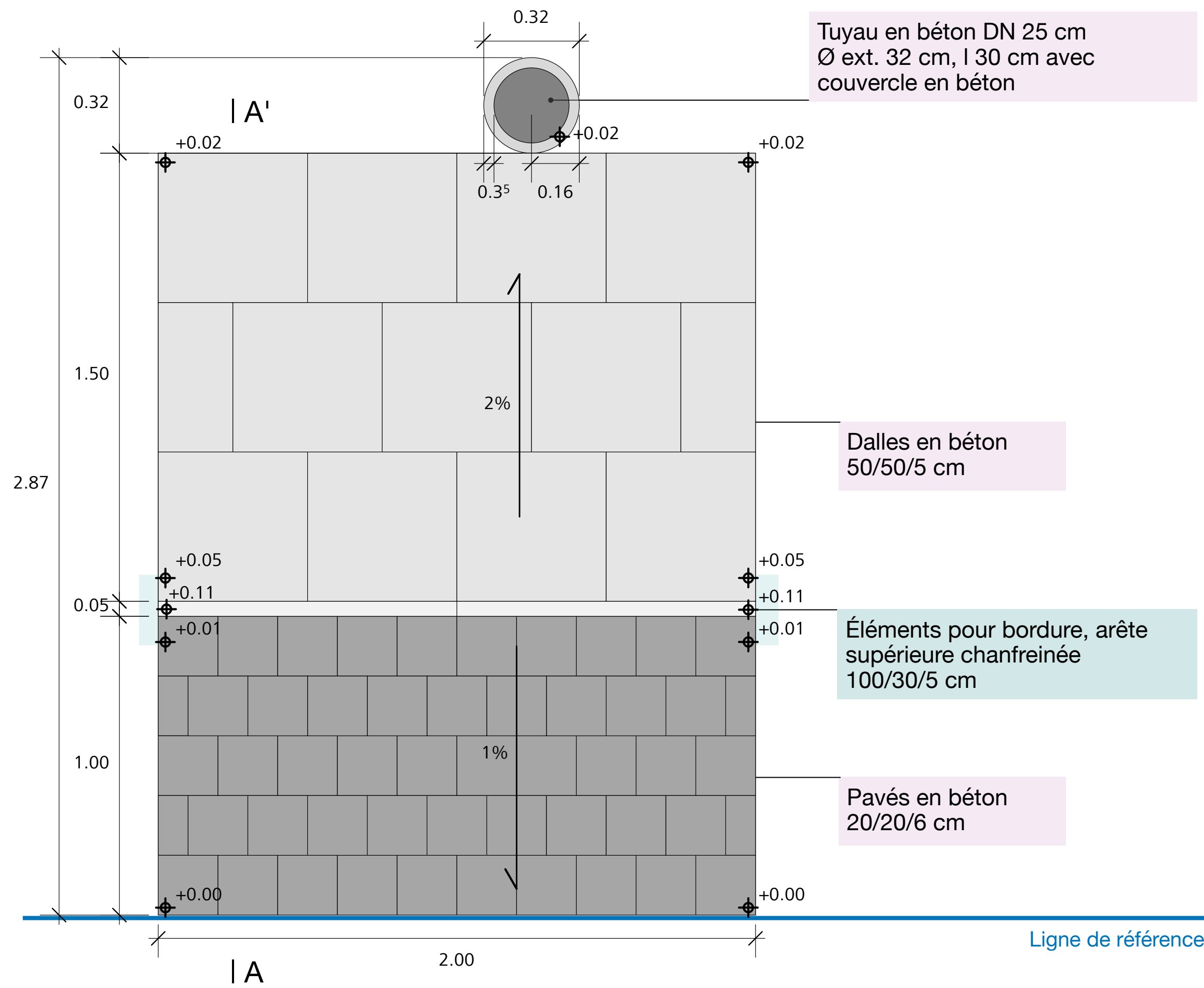
N° du candidat:

Expert 1:

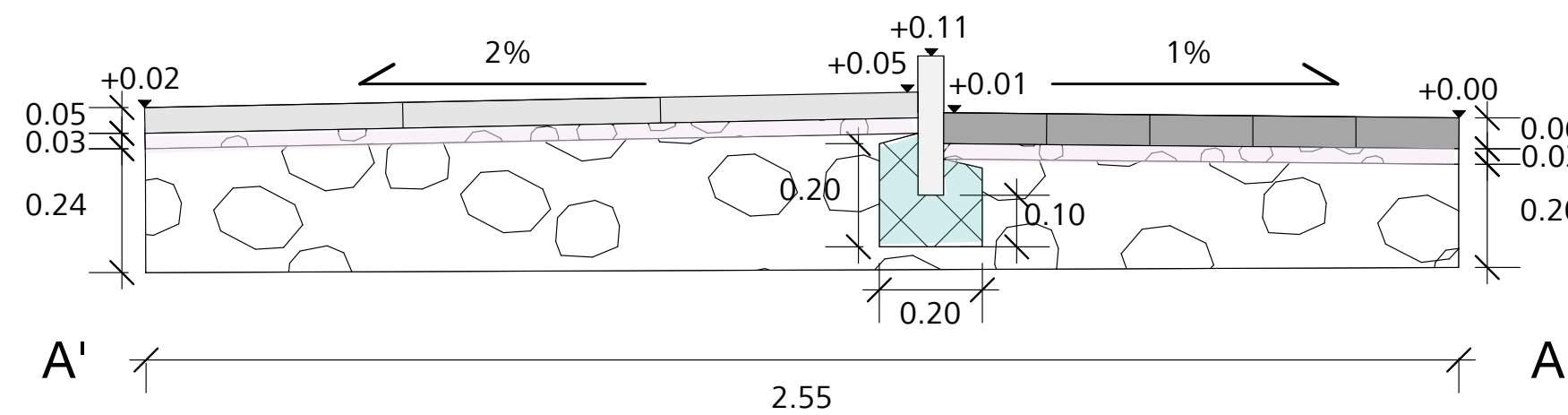
Expert 2:

Date d'examen :

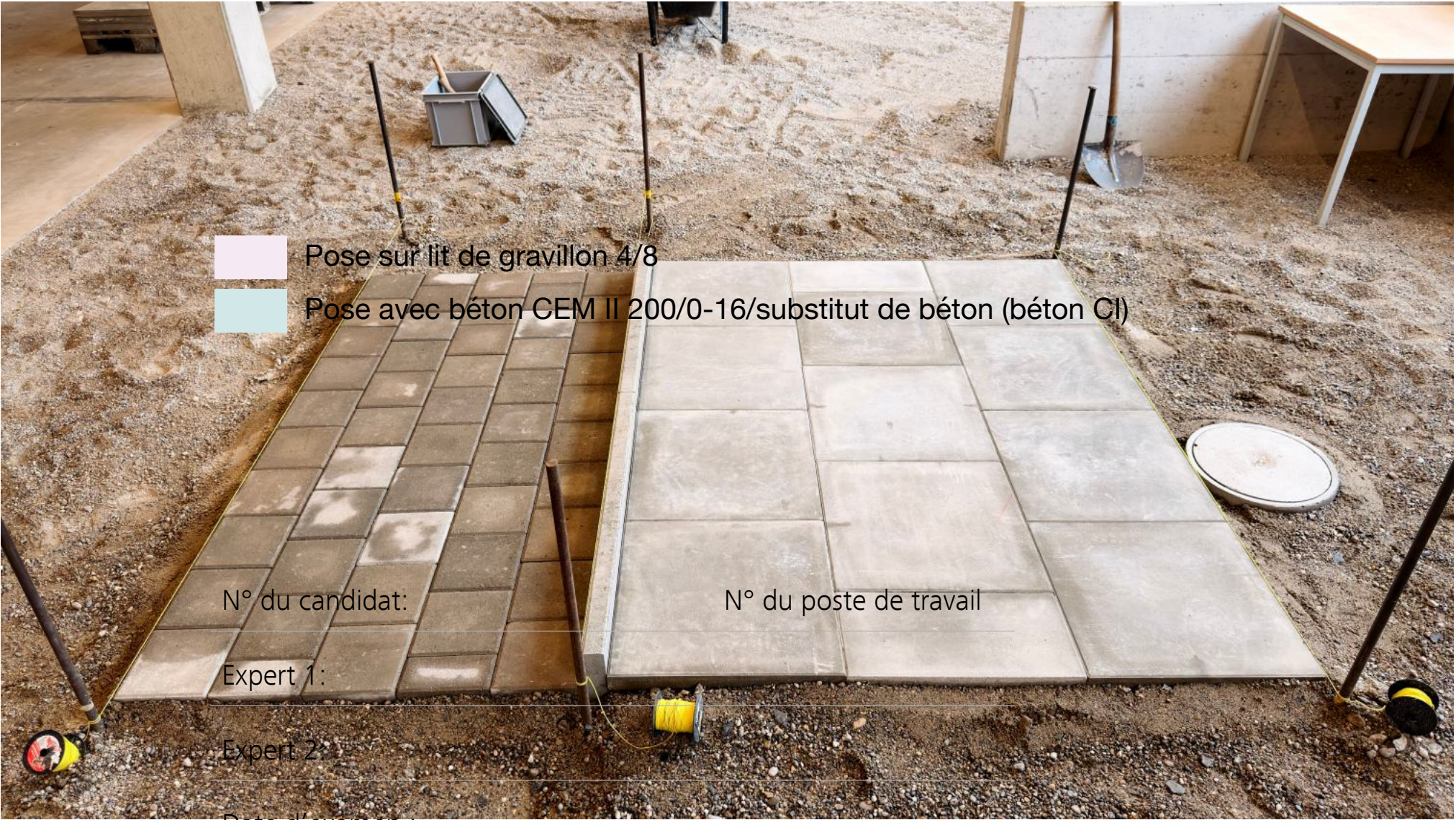
Plan - échelle 1:20



Coupe A - A' - échelle 1:20



Explications









Ouvrage gris (pos 2) - Synthèse

- Pos 2 (ouvrage gris) =
identique à la PQ position 1.1 'revêtement' selon OFPr 2012
- Surface: 6 - 8 m²
- Durée de l'examen: 220 min (3 h 40 min)
- Durant l'entretien technique (20 min) faisant suite à la construction de l'ouvrage, les connaissances professionnelles en lien avec l'ouvrage sont approfondies et évaluées à l'aide de questions sur la mise en oeuvre pratique.

Informations PQ AFP [OFPr24]

TPP pos 3.1 | ouvrage vert

La nouvelle PQ paysagisme AFP

Déroulement à partir de la PQ 2026

fin février/mars

jour

mai/juin

jour 1

gris

EP

220 minutes
ou 3 h 40 min.

20 min

mai/juin

jour 2

vert P1

60 minutes

vert P2

160 minutes
resp. 2 h 40 min.

EP

20 min



Soin et entretien des
espaces verts

**Évaluer les compétences des
plantes**



Réalisation de revêtements,
finitions et drainages



Réalisation des espaces verts
**Évaluer les compétences
des plantes**

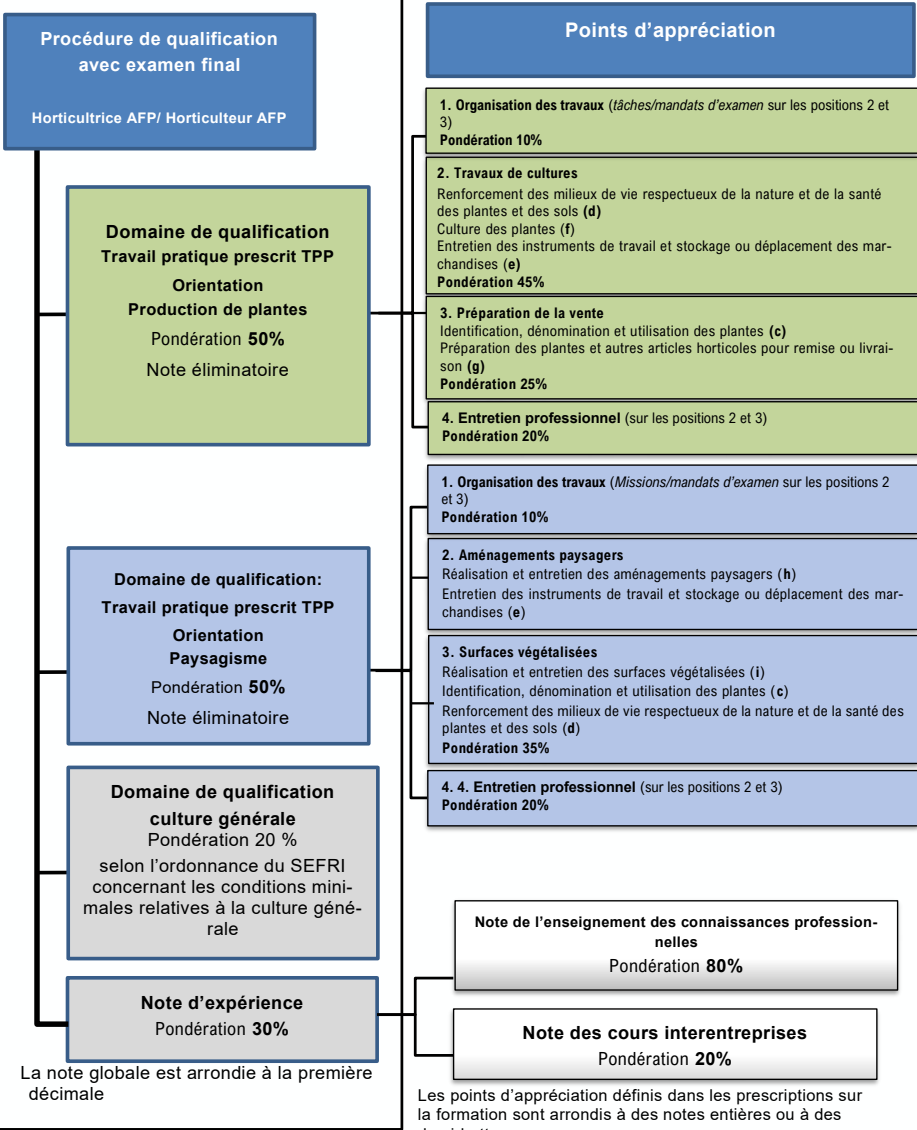
Ouvrage vert (pos 3)

Extrait des dispositions d'exécution TPP pos. 3.1

- chapitre 4.2 | TPP pos 3.1 TPP ouvrage vert [pages 4, 8 et 9]

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP / Horticulteur AFP

Vue d'ensemble des domaines de qualification, de la note d'expérience et de l'arrondissement des notes pour le travail pratique prescrit (TPP)



Art. 34, al. 2, OFPr
Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale. Remarque: les prescriptions sur la formation comprennent l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation qui l'accompagne.

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP / Horticulteur AFP

4.2 TPP Orientation Paysagisme

4.2.1 Positions

L'examen partiel dure **8 heures** et est réalisé de manière centralisée. Les travaux ont lieu en mai/juin. Il porte sur les domaines de compétences opérationnelles ci-après assortis des pondérations suivantes:

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée En minutes
1	Organisation des travaux (b)	10	20
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers (h) Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises (e)	35	210
3	Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (i) Identification, dénomination et utilisation des plantes (c) Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols (d)	35	210
4	Entretien professionnel	20	40

Les critères d'appréciation sont définis dans le procès-verbal d'examen. L'évaluation selon les critères se fait sous forme de notes ou de points. Si elle se fait sous forme de points, le total est converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demi-note)³.

4.2.2 Sous-positions par positions

Position 1 – Organisation des travaux

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée En minutes
b. Organisation des travaux	1.1	Préparation pour position 2	50	10
		b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable. b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.		
	1.2	Préparation pour position 3	50	10
		b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable. b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.		

Position 2 – ouvrage gris

Domaines de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
h. Réalisation et entretien des aménagements paysagers e. Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises	2	Réalisation d'un ouvrage (ouvrage gris) h2 Installer et entretenir les conduites et les autres éléments destinés à l'évacuation des eaux. h3 Construire et entretenir les ouvrages d'aménagement paysager. h4 Construire et entretenir le mobilier et l'équipement de jardin. e3 Triier les restes de matériaux, de matériel et de produits auxiliaires de manière à pouvoir les valoriser, les recycler ou les éliminer.	100	210

³ La formule pour la conversion des points en note est décrite dans le Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP / Horticulteur AFP

Position 3 – ouvrage vert

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée En minutes
i. Réalisation et entretien des surfaces végétalisées c. Identification, dénomination et utilisation des plantes d. Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols	3.1	Réalisation de surfaces végétalisées (ouvrage vert) c1 Identifier et nommer les plantes. c2 Préparer les surfaces pour la plantation et planter. i1 Préparer les surfaces destinées aux plantations, aux gazons, aux prairies ou à d'autres semis et exécuter les travaux de plantation et de semis.	65	150
	3.2	Entretien de surfaces végétalisées existantes i2 Entretenir les surfaces végétalisées. c1 Identifier et nommer les plantes. c1 Favoriser les milieux de vie respectueux de la nature. d2 Promouvoir la santé des plantes. d4 Travailler, entretenir et protéger les sols de manière durable. d5 Réintroduire les matériaux organiques dans le cycle naturel.	35	60

Position 4 – Entretien professionnel sur les tâches d'examen de la position 2 et de la sous-position 3.1

Position	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
Entretien professionnel Paysagisme	4.1	Entretien professionnel ouvrage gris (position 2)	50	20
	4.2	Entretien professionnel ouvrage vert (sous-position 3.1)	50	20

L'entretien professionnel est divisé en 2 sous-positions. La sous-position 4.1 couvre la position d'examen 2 (DCO h et e). La sous-position 4.2 couvre la sous-position 3.1 (DCO c, d et i).

L'entretien professionnel se réfère à l'ouvrage respectif (exécution et résultat) de la position correspondante. Il a lieu dans le cadre du TPP à l'endroit de réalisation de l'ouvrage.

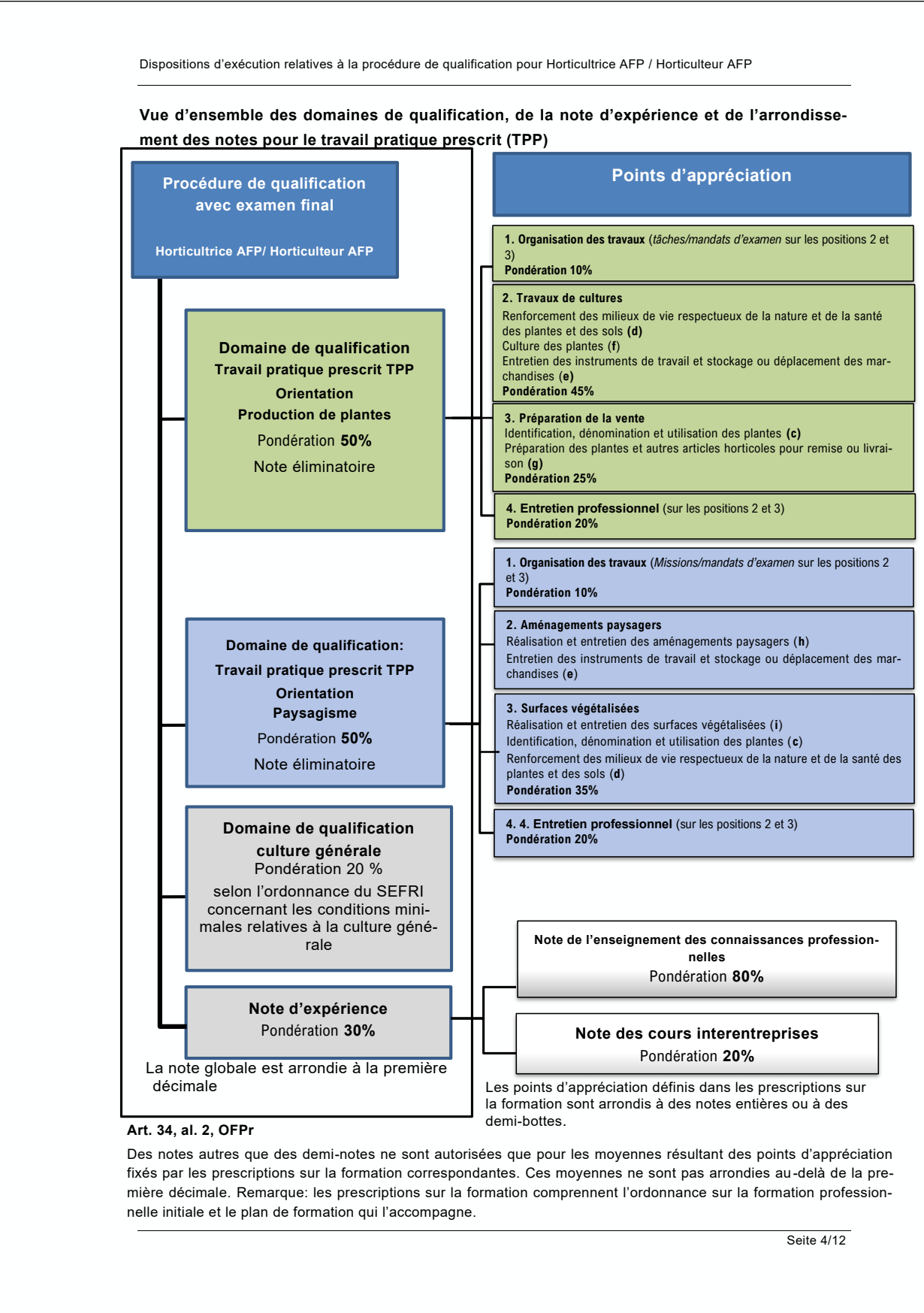
L'entretien professionnel sert à réfléchir et à justifier les actions exécutées et à rendre compréhensibles et reconnaissables les raisonnements/décisions du candidat ou de la candidate. Il ne sert pas à vérifier des connaissances professionnelles isolées, sans rapport avec l'ouvrage exécuté.

Avant le début de l'entretien professionnel, les experts se préparent (concertation sure: évaluation du résultat, questions/thèmes pour l'entretien professionnel, rôles). Les candidats (pause pour reprendre son souffle, auto-évaluation) se préparent à l'entretien professionnel pendant au moins 15 minutes. L'entretien est mené par l'expert qui a suivi l'exécution complète de l'ouvrage.

4.3 Moyens auxiliaires

Seuls les moyens auxiliaires autorisés mentionnés dans la convocation à l'examen sont autorisés pour les positions 1, 2 et 3. Les moyens auxiliaires suivants peuvent être utilisés sous leur forme analogique et/ou numérique:

- Portfolio axé sur les plantes
- Dossier de formation
- Documentation reçue lors des cours interentreprises



4.2.1 positions

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
1	Organisation des travaux (b)	10	20
3	Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (i) Identification, dénomination et utilisation des plantes (c) Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols (d)	35	210
4	Entretien professionnel	20	40

4.2.2 sous-positions

Domaines de comp. op.	Sous-pos	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
(1) b Organisation des travaux	1.1	<i>Préparation pour position 3:</i> b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable. b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.	50	10

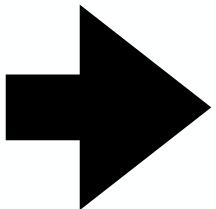
Domaines de comp. op.	Sous-pos	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
(3) i: Réalisation et entretien des surfaces végétalisées c: Identification, dénom. et utilisation des plantes	3.1	<i>Réalisation l' ouvrage vert:</i> c1 Identifier et nommer les plantes. c2 Préparer les surfaces pour la plantation et plantes i1 Préparer les surfaces destinées aux plantations, aux gazons, ... et exécuter les travaux de plantation et de semis..	65	150

Domaines de comp. op.	Sous-pos	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
(4) Entretien prof.	4.2	Entretien professionnel ouvrage vert (position 3.1)	50	20

peuvent et je cite leurs noms vernaculaires et botaniques. (C3)

géreuses, plantes d'intérieur, fleurs annuelles etc.). (C3)

Compétences opérationnelles	
<i>Réalisation l' ouvrage vert:</i>	
c1	Identifier et nommer les plantes.
c2	Préparer les surfaces pour la plantation et plantes
i1	Préparer les surfaces destinées aux plantations, aux gazons, ... et exécuter les travaux de plantation et de semis..

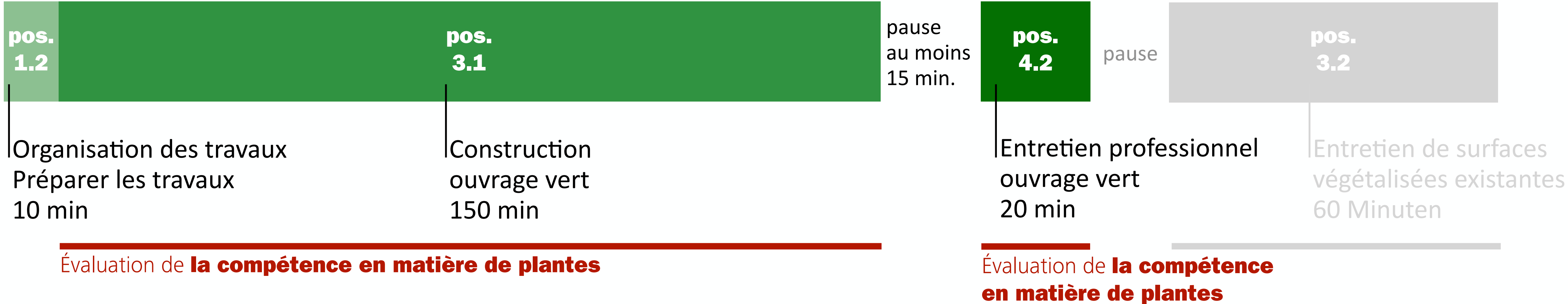


Compétence opérationnelle c2: Préparer les surfaces pour la plantation et planter. Les horticulteurs AFP préparent le sol pour les plantations conformément aux instructions. En équipe et sur les instructions du supérieur, ils effectuent les plantations. Ils entretiennent les plantations jusqu'à la remise au client.			
N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
c2.1	J'utilise des substrats appropriés pour différentes plantations. (C3)	J'explique quelles sont les différentes couches à mettre dans les conteneurs, y compris le substrat et les possibilités d'irrigation. (C2)	Je mets en place le substrat pour différentes plantations. (C3)
c2.2	J'ameublis le sol à la machine ou à la main et je m'équipe des EPI nécessaires. (C3)	Je décris les différents outils et machines pour le travail du sol et cite les EPI nécessaires. (C2)	J'ameublis le sol à la machine ou à la main et je porte les EPI nécessaires. (C3)
c2.3	Je nivelle le sol conformément aux consignes en vigueur dans l'entreprise. (C3)	Je décris les étapes de travail nécessaires à la préparation du sol pour les plantations. (C2)	Je nivelle le sol conformément aux consignes. (C3)
c2.4	Je prépare les plantes pour la plantation, je les plante selon le plan de plantation et j'attache les plantes à un support si nécessaire. (C3)	Je décris le déroulement des travaux de plantation, les différents types d'attache et dispositifs de protection. (C2)	Je prépare les plantes pour la plantation, je les plante selon le plan de plantation et j'attache les plantes à un support si nécessaire. (C3)
c2.5		Je décris les caractéristiques qualitatives des différentes plantes et les périodes de plantation correspondantes. (C2)	
N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
c2.6	Lors des travaux de plantation, j'utilise des moyens auxiliaires pour réduire la charge physique et je veille à adopter une posture ergonomique. (C3)	Je décris les moyens auxiliaires destinés à la protection de la santé et à réduire la charge physique lors des travaux de plantation. (C2)	Lors des travaux de plantation, j'utilise des moyens auxiliaires pour réduire la charge physique et je veille à adopter une posture ergonomique. (C3)
c2.7	J'entretiens les surfaces végétalisées créées jusqu'à la remise au client. (C2)	Je décris les travaux d'entretien des aménagements nouvellement créés. (C2)	

Compétence opérationnelle c3: Neutraliser les néobiotes envahissants conformément aux instructions reçues. Les horticulteurs AFP identifient les néobiotes envahissants. Ils choisissent l'EPI adapté et combattent les néobiotes envahissants conformément aux consignes. Dans le cadre de la lutte contre les néobiotes, les horticulteurs AFP prennent des mesures pour empêcher leur propagation.	
---	--

PQ paysagisme AFP [OFPr 2024]

TPP position 3 - ouvrages vert (240 min.)



Ouvrage vert (pos 3.1) - Conditions cadres

- Surface de **18 - 30 m²**
- Pour réaliser l'épreuve d'examen, les candidats reçoivent un plan et les consignes correspondantes.
- **Toutes les informations** sont disponibles **sur les plans**.
- Au moins 10 noms de plantes, toutes les plantes doivent être reconnues ou identifiées.
- Il doit y avoir au moins trois fois plus de plantes sur place.
- Pas d'utilisation de machines (motoculteurs).
- Remarque:
 - Des conditions minimales ont été définies pour la mise en œuvre dans toute la Suisse : par exemple, le nombre de plantes
 - Différents plans pendant la session PQ (par exemple, différentes dimensions et hauteurs)

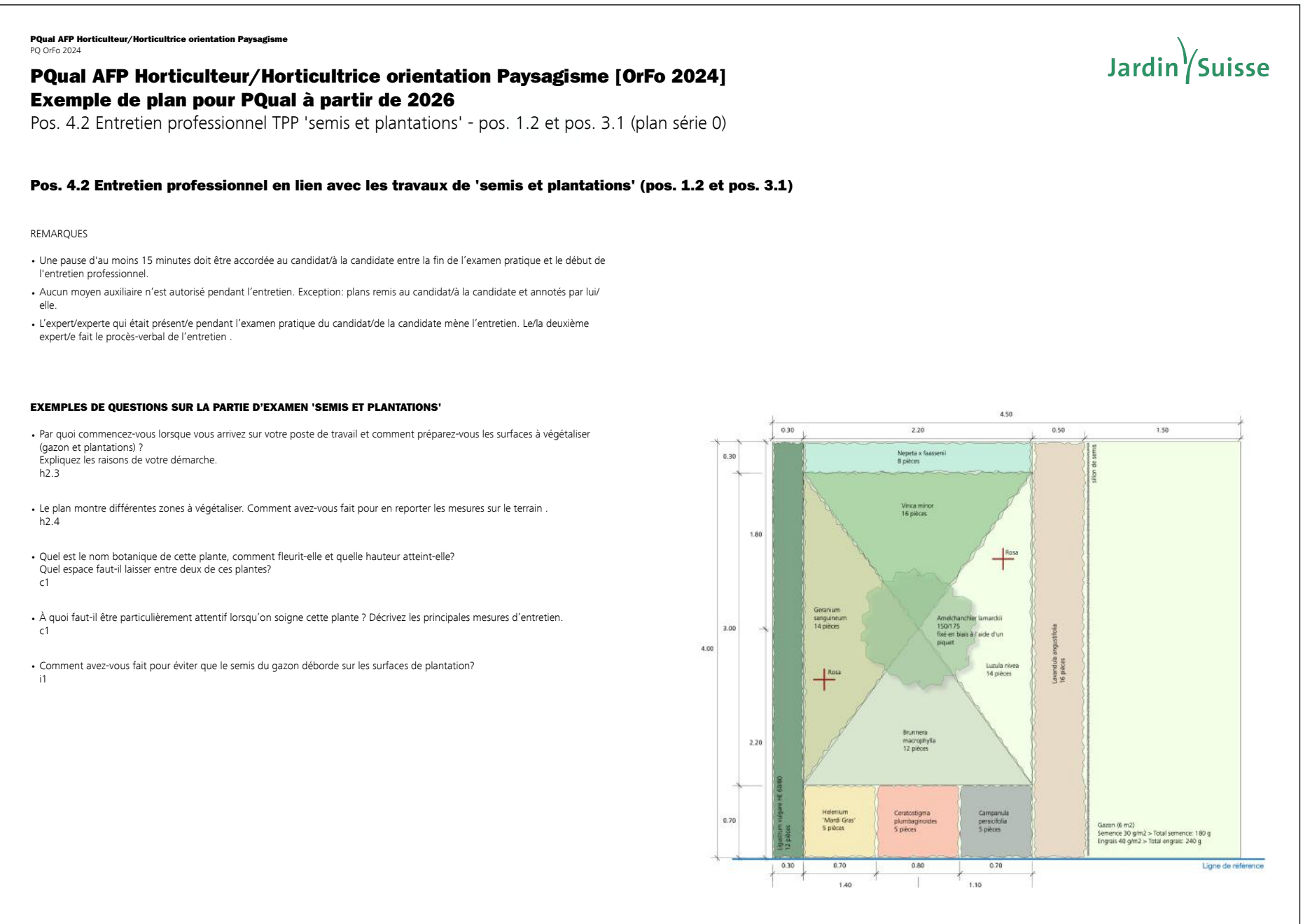
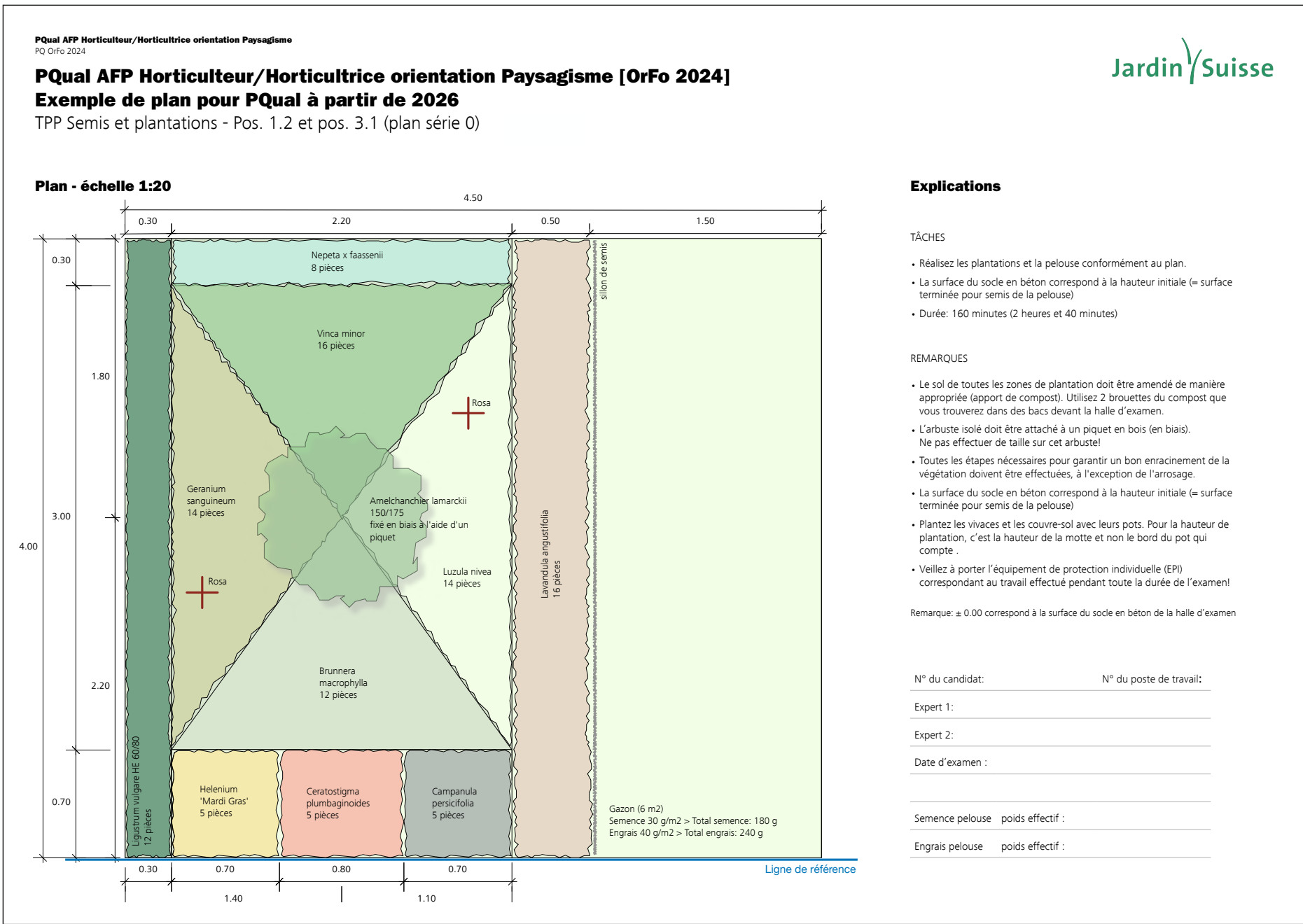
Ouvrage vert (pos 3.1) - Compétence en matière de plantes

- Identification et dénomination des plantes:
Cette identification se fait durant le temps d'examen normal, sans temps supplémentaire.
- Noms des plantes: **noms botaniques et noms français**
- Les tâches relatives à l'ouvrage vert seront conçues de manière à ce que les candidats **aient besoin de leurs connaissances et de leurs compétences en matière de plantes** pour réaliser les semis et les plantations selon les indications figurant sur le plan.
- Sélection appropriée et correcte des plantes.
- Les **entretiens techniques** oraux permettent de **contrôler, d'approfondir** et de **vérifier** les **compétences en matière de plantes**.

Ouvrage vert (pos 3.1)

Exemple de plan Ouvrage vert - plan série 0

- Ce plan est disponible sur les sites web mentionnés!

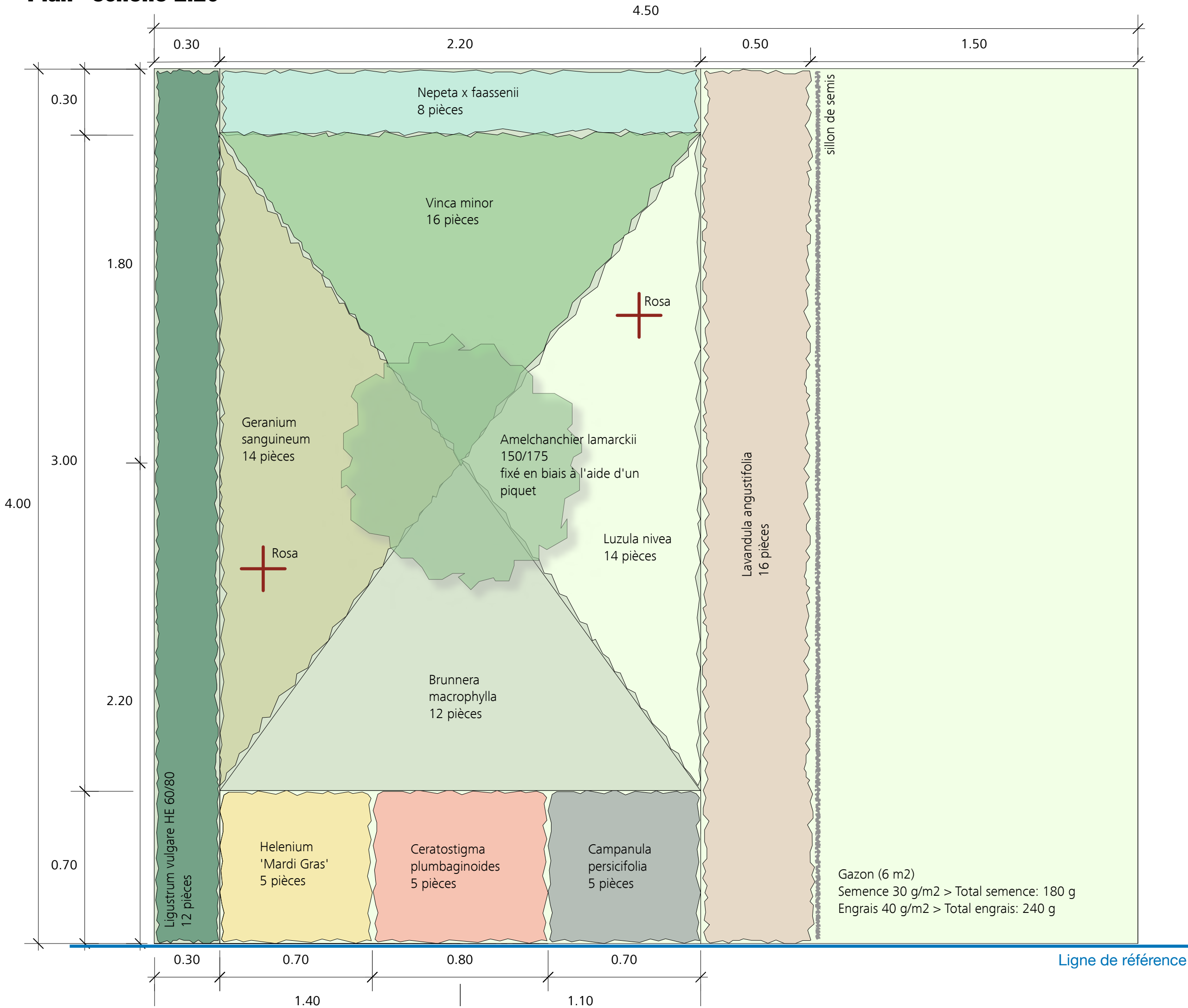


PQual AFP Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme [OrFo 2024]

Exemple de plan pour PQual à partir de 2026

TPP Semis et plantations - Pos. 1.2 et pos. 3.1 (plan série 0)

Plan - échelle 1:20



Explications

TÂCHES

- Réalisez les plantations et la pelouse conformément au plan.
- La surface du socle en béton correspond à la hauteur initiale (= surface terminée pour semis de la pelouse)
- Durée: 160 minutes (2 heures et 40 minutes)

REMARQUES

- Le sol de toutes les zones de plantation doit être amendé de manière appropriée (apport de compost). Utilisez 2 brouettes du compost que vous trouverez dans des bacs devant la halle d'examen.
- L'arbuste isolé doit être attaché à un piquet en bois (en biais). Ne pas effectuer de taille sur cet arbuste!
- Toutes les étapes nécessaires pour garantir un bon enracinement de la végétation doivent être effectuées, à l'exception de l'arrosage.
- La surface du socle en béton correspond à la hauteur initiale (= surface terminée pour semis de la pelouse)
- Plantez les vivaces et les couvre-sol avec leurs pots. Pour la hauteur de plantation, c'est la hauteur de la motte et non le bord du pot qui compte .
- Veillez à porter l'équipement de protection individuelle (EPI) correspondant au travail effectué pendant toute la durée de l'examen!

Remarque: ± 0.00 correspond à la surface du socle en béton de la halle d'examen

N° du candidat: N° du poste de travail:

Expert 1:

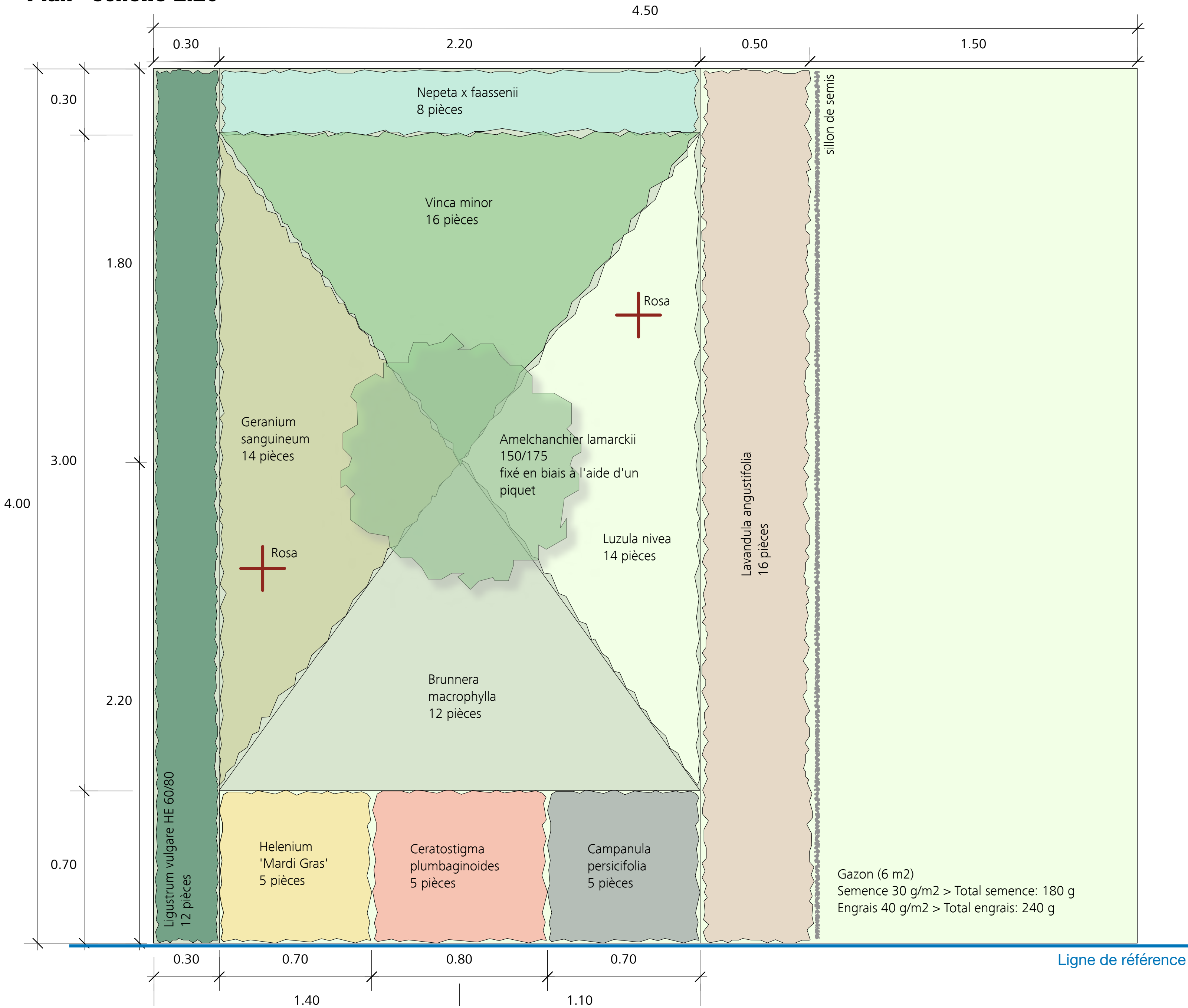
Expert 2:

Date d'examen :

Semence pelouse poids effectif :

Engrais pelouse poids effectif :

Plan - échelle 1:20



Explications

TÂCHES

- Réalisez les plantations et la pelouse confor
- La surface du socle en béton correspond à terminée pour semis de la pelouse)
- Durée: 160 minutes (2 heures et 40 minute

REMARQUES

- Le sol de toutes les zones de plantation do appropriée (apport de compost). Utilisez 2 vous trouverez dans des bacs devant la hal
- L'arbuste isolé doit être attaché à un pique Ne pas effectuer de taille sur cet arbuste!
- Toutes les étapes nécessaires pour garantir végétation doivent être effectuées, à l'exce
- La surface du socle en béton correspond à terminée pour semis de la pelouse)
- Plantez les vivaces et les couvre-sol avec le plantation, c'est la hauteur de la motte et l compte .
- Veillez à porter l'équipement de protection correspondant au travail effectué pendant

Remarque: ± 0.00 correspond à la surface du socle

N° du candidat: N

Expert 1:

Expert 2:

Date d'examen :

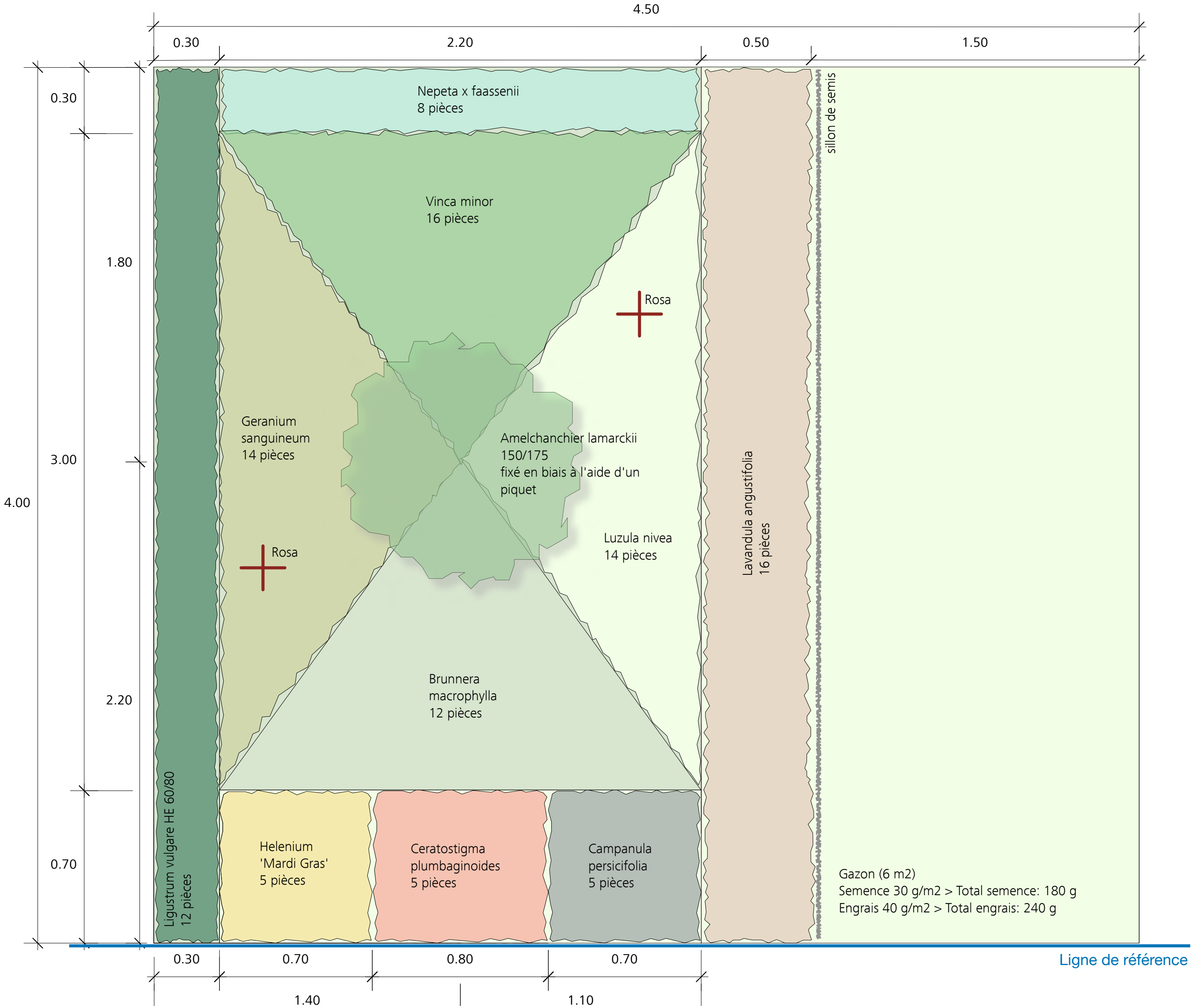
Semence pelouse poids effectif :

Engrais pelouse poids effectif :

Exemple de plan pour PQual a partir de 2026

TPP Semis et plantations - Pos. 1.2 et pos. 3.1 (plan série 0)

Plan - échelle 1:20



Explications

TÂCHES

- Réalisez les plantations et la pelouse conformément au plan.
- La surface du socle en béton correspond à la hauteur initiale (= surface terminée pour semis de la pelouse)
- Durée: 160 minutes (2 heures et 40 minutes)

REMARQUES

- Le sol de toutes les zones de plantation doit être amendé de manière appropriée (apport de compost). Utilisez 2 brouettes du compost que vous trouverez dans des bacs devant la halle d'examen.
- L'arbuste isolé doit être attaché à un piquet en bois (en biais). Ne pas effectuer de taille sur cet arbuste!
- Toutes les étapes nécessaires pour garantir un bon enracinement de la végétation doivent être effectuées, à l'exception de l'arrosage.
- La surface du socle en béton correspond à la hauteur initiale (= surface terminée pour semis de la pelouse)
- Plantez les vivaces et les couvre-sol avec leurs pots. Pour la hauteur de plantation, c'est la hauteur de la motte et non le bord du pot qui compte.
- Veillez à porter l'équipement de protection individuelle (EPI) correspondant au travail effectué pendant toute la durée de l'examen!

Remarque: ± 0.00 correspond à la surface du socle en béton de la halle d'examen

N° du candidat:

N° du poste de travail:

Expert 1:

Expert 2:

Date d'examen:

Semence pelouse poids effectif:

Engrais pelouse poids effectif:



Remarque : les fers et les cordes sont uniquement utilisés à des fins de simulation et servent à mettre en évidence les différentes surfaces.





Ouvrage vert (pos 3.1) - Synthèse

- Pos. 3.1 ouvrage verte =
identique à la PQ position 1.2 'Ouvrage de plantation et d'ensemencement' selon OFPr 2012
- Surface: 18 - 30 m²
- Durée de l'examen: 160 minutes (2 h 40 min)
- Les plantes doivent être correctement identifiées parmi un large assortiment.
- Lors de l'entretien technique (20 min) qui suit, les connaissances sur les plantes sont approfondies et vérifiées, et des questions sur la mise en pratique sont posées.

Informations PQ AFP [OFPr24]

TPP pos. 3.2 | Entretien de surfaces végétalisées existantes

JardinSuisse

La nouvelle PQ paysagisme AFP

Déroulement à partir de la PQ 2026

fin février/mars

jour

mai/juin

jour 1

gris

EP

220 minutes
ou 3 h 40 min.

20 min

mai/juin

jour 2

vert P1

vert P2

EP

60 minutes

160 minutes
resp. 2 h 40 min.

20 min



Soin et entretien des
espaces verts

**Évaluer les compétences des
plantes**



Réalisation de revêtements,
finitions et drainages



Réalisation des espaces verts
**Évaluer les compétences
des plantes**

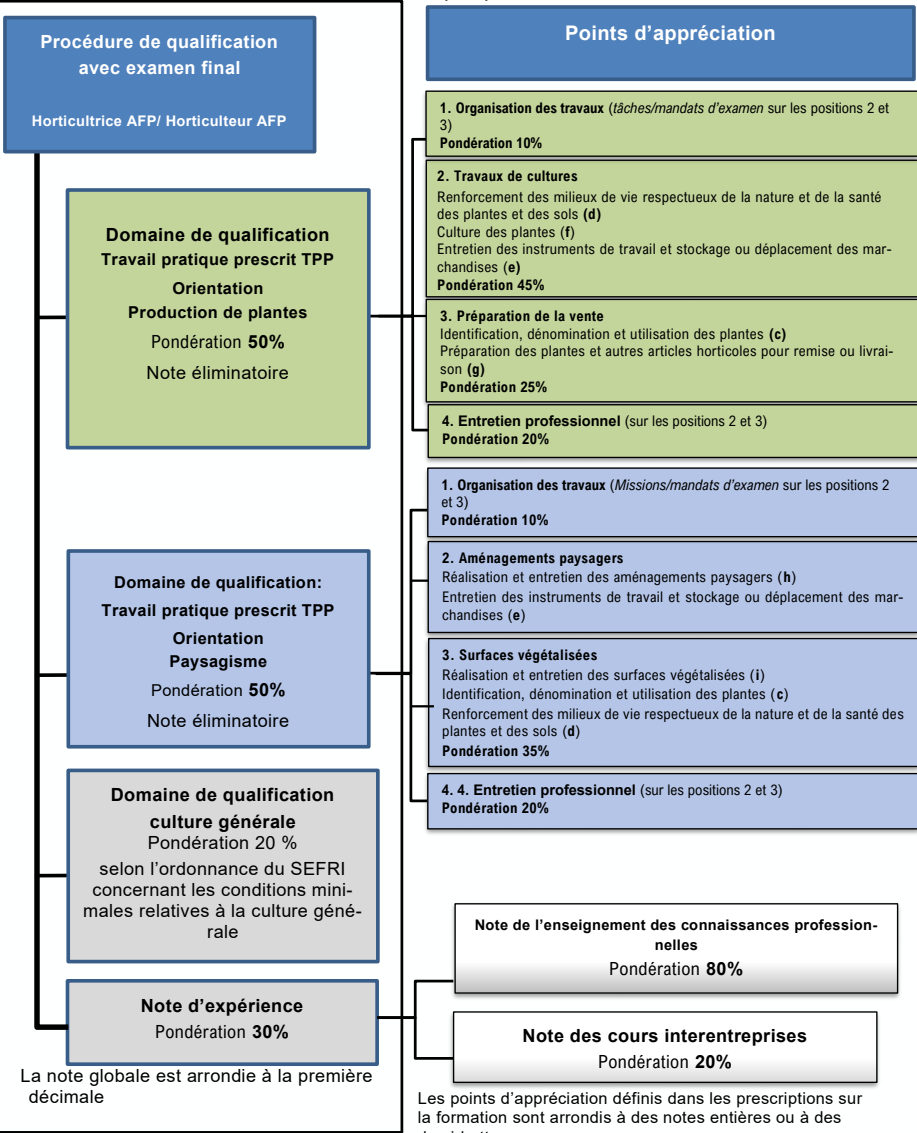
Ouvrage vert (pos 3)

Extrait des dispositions d'exécution TPP pos. 3.2

- chapitre 4.2 | TPP pos 3.2 Entretien de surfaces végétalisées existantes [pages 4, 8 et 9]

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP / Horticulteur AFP

Vue d'ensemble des domaines de qualification, de la note d'expérience et de l'arrondissement des notes pour le travail pratique prescrit (TPP)



Art. 34, al. 2, OFPr
Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale. Remarque: les prescriptions sur la formation comprennent l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation qui l'accompagne.

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP / Horticulteur AFP

4.2 TPP Orientation Paysagisme

4.2.1 Positions

L'examen partiel dure 8 heures et est réalisé de manière centralisée. Les travaux ont lieu en mai/juin. Il porte sur les domaines de compétences opérationnelles ci-après assortis des pondérations suivantes:

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée En minutes
1	Organisation des travaux (b)	10	20
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers (h) Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises (e)	35	210
3	Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (i) Identification, dénomination et utilisation des plantes (c) Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols (d)	35	210
4	Entretien professionnel	20	40

Les critères d'appréciation sont définis dans le procès-verbal d'examen. L'évaluation selon les critères se fait sous forme de notes ou de points. Si elle se fait sous forme de points, le total est converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demi-note)³.

4.2.2 Sous-positions par positions

Position 1 – Organisation des travaux

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée En minutes
b. Organisation des travaux	1.1	Préparation pour position 2	50	10
		b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable. b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.		
	1.2	Préparation pour position 3	50	10
		b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable. b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.		

Position 2 – ouvrage gris

Domaines de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
h. Réalisation et entretien des aménagements paysagers	2	Réalisation d'un ouvrage (ouvrage gris)	100	210
		h2 Installer et entretenir les conduites et les autres éléments destinés à l'évacuation des eaux. h3 Construire et entretenir les ouvrages d'aménagement paysager. h4 Construire et entretenir le mobilier et l'équipement de jardin. e3 Triier les restes de matériaux, de matériel et de produits auxiliaires de manière à pouvoir les valoriser, les recycler ou les éliminer.		

³ La formule pour la conversion des points en note est décrite dans le Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP / Horticulteur AFP

Position 3 – ouvrage vert

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée En minutes
i. Réalisation et entretien des surfaces végétalisées	3.1	Réalisation de surfaces végétalisées (ouvrage vert) c1 Identifier et nommer les plantes. c2 Préparer les surfaces pour la plantation et planter. i1 Préparer les surfaces destinées aux plantations, aux gazons, aux prairies ou à d'autres semis et exécuter les travaux de plantation et de semis.	65	150
	3.2	Entretien de surfaces végétalisées existantes i2 Entretenir les surfaces végétalisées. c1 Identifier et nommer les plantes. c1 Favoriser les milieux de vie respectueux de la nature. d2 Promouvoir la santé des plantes. d4 Travailler, entretenir et protéger les sols de manière durable. d5 Réintroduire les matériaux organiques dans le cycle naturel.	35	60

Position 4 – Entretien professionnel sur les tâches d'examen de la position 2 et de la sous-position 3.1

Position	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
Entretien professionnel Paysagisme	4.1	Entretien professionnel ouvrage gris (position 2)	50	20
	4.2	Entretien professionnel ouvrage vert (sous-position 3.1)	50	20

L'entretien professionnel est divisé en 2 sous-positions. La sous-position 4.1 couvre la position d'examen 2 (DCO h et e). La sous-position 4.2 couvre la sous-position 3.1 (DCO c, d et i).

L'entretien professionnel se réfère à l'ouvrage respectif (exécution et résultat) de la position correspondante. Il a lieu dans le cadre du TPP à l'endroit de réalisation de l'ouvrage.

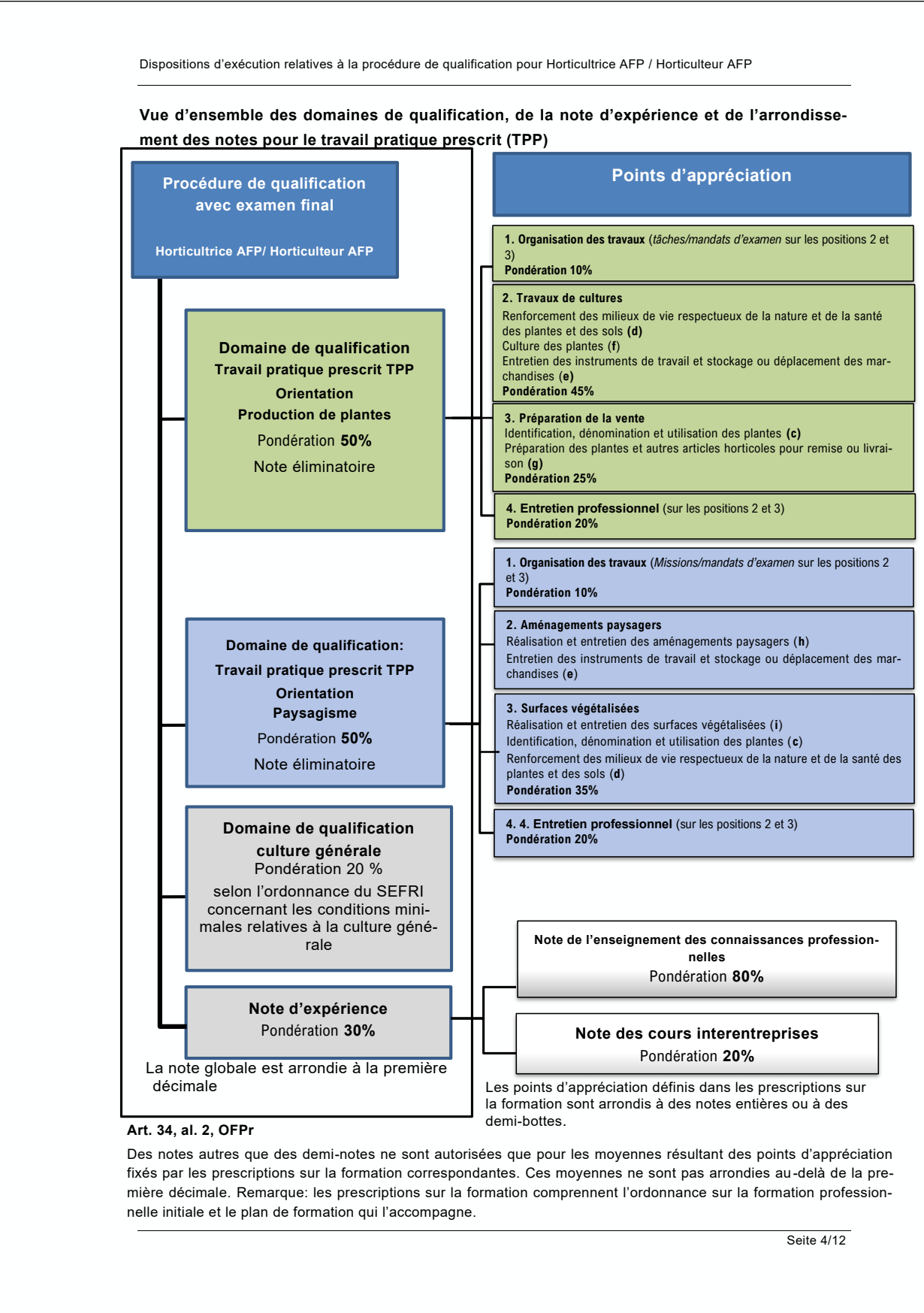
L'entretien professionnel sert à réfléchir et à justifier les actions exécutées et à rendre compréhensibles et reconnaissables les raisonnements/décisions du candidat ou de la candidate. Il ne sert pas à vérifier des connaissances professionnelles isolées, sans rapport avec l'ouvrage exécuté.

Avant le début de l'entretien professionnel, les experts se préparent (concertation sure: évaluation du résultat, questions/thèmes pour l'entretien professionnel, rôles). Les candidats (pause pour reprendre son souffle, auto-évaluation) se préparent à l'entretien professionnel pendant au moins 15 minutes. L'entretien est mené par l'expert qui a suivi l'exécution complète de l'ouvrage.

4.3 Moyens auxiliaires

Seuls les moyens auxiliaires autorisés mentionnés dans la convocation à l'examen sont autorisés pour les positions 1, 2 et 3. Les moyens auxiliaires suivants peuvent être utilisés sous leur forme analogique et/ou numérique:

- Portfolio axé sur les plantes
- Dossier de formation
- Documentation reçue lors des cours interentreprises



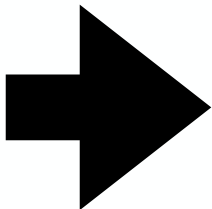
4.2.1 positions

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
1	Organisation des travaux (b)	10	20
3	Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (i) Identification, dénomination et utilisation des plantes (c) Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols (d)	35	210
4	Entretien professionnel	20	40

4.2.2 sous-positions

Domaines de comp. op.	Sous-pos	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
(3) i: Réalisation et entretien des surfaces végétalisées c: Identification, dénom. et utilisation des plantes d: Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols	3.2	<i>Entretien de surfaces végétalisées existantes:</i> i2 Entretien des surfaces végétalisées. c1 Identifier et nommer les plantes. d1 Favoriser les milieux de vie respectueux de la nature. d2 Promouvoir la santé des plantes. d4 Travailler, entretenir et protéger les sols de manière durable. d5 Réintroduire les matériaux organiques dans le cycle naturel.	35	60

Compétences opérationnelles
<i>Entretien de surfaces végétalisées existantes:</i>
i2 Entretien des surfaces végétalisées.
c1 Identifier et nommer les plantes.
d1 Favoriser les milieux de vie respectueux de la nature.
d2 Promouvoir la santé des plantes.
d4 Travailler, entretenir et protéger les sols de manière durable.
d5 Réintroduire les matériaux organiques dans le cycle naturel.



Compétence opérationnelle i2: Entretien des surfaces végétalisées. Les horticulteurs AFP soignent et entretiennent les surfaces végétalisées au fil de l'année.			
N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
i2.1	Je signale des chantiers de courte durée sur les routes principales et secondaires conformément aux instructions. (C3)		Je signale des chantiers de courte durée sur les routes principales et secondaires conformément aux instructions. (C3)
i2.2	Je taille les plantes vivaces et les plantes ligneuses de petite taille en utilisant les moyens appropriés et conformément aux consignes. (C3)	Je décris divers types de taille pour les vivaces et les plantes ligneuses de petite taille. (C3)	Je taille les plantes vivaces et les plantes ligneuses de petite taille en utilisant les moyens appropriés et conformément aux consignes. (C3)
i2.3	Je taille les buissons en utilisant les moyens appropriés et conformément aux consignes. (C3)	Je décris divers types de taille pour les buissons. (C3)	Je taille les buissons en utilisant les moyens appropriés et conformément aux consignes. (C3)
i2.4	Je taille les haies et plantes ligneuses formées en utilisant les moyens appropriés et conformément aux consignes. (C3)	Je décris divers types de taille pour les haies et plantes ligneuses formées. (C3)	Je taille les haies et plantes ligneuses formées en utilisant les moyens appropriés et conformément aux consignes. (C3)
i2.5	J'identifie et enlève la végétation indésirable. (C4)	Je décris la végétation indésirable dans les zones plantées et semées et les possibilités de l'enlever. (C3)	J'identifie et enlève la végétation indésirable. (C4)
N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
i2.6	Je procède à la fumure et au paillage des surfaces plantées et semées, conformément aux consignes. (C2)		Je procède à la fumure et au paillage des surfaces plantées. (C2)
i2.7	J'identifie les altérations des plantes et les signale à mon supérieur. (C3)	J'identifie et décris les altérations des plantes. (C3)	
i2.8	Je contrôle les attaches et évite les dommages dus à l'enfoncement des liens dans l'écorce. (C3)	Je décris différents moyens d'attacher les plantes et leurs possibilités d'utilisation et j'explique les mesures d'entretien et de contrôle. (C2)	
i2.9	Je tonds/fauche et j'entretiens des pelouses et des prairies conformément aux consignes, en tenant	Je décris les travaux de tonte/fauche et d'entretien des pelouses et des prairies ainsi que les	Je tonds/fauche et j'entretiens des pelouses et des prairies conformément aux consignes, en tenant

PQ paysagisme AFP [OFPr 2024]

TPP position 3 - ouvrage vert (240 min.)



Entretien de surfaces végétalisées existantes (pos 3.2)

- Travaux à effectuer:
 - Taille des arbustes
 - Contrôle et renouvellement des fixations/points d'attache
 - Taille saisonnière des vivaces
 - Taille remontante
 - Désherbage, élimination des mauvaises herbes et des sauvageons
 - Couper les bordures de pelouse
 - Aération du sol
 - Amélioration du sol épandage/incorporation, fertilisation
 - Traiter/nettoyer les surfaces adjacentes
 - Déposer et éliminer les déchets de taille/déchets verts

Compétence en matière de plantes (Pos. 3.2)

- Identification et dénomination des plantes dans le périmètre d'examen:
Cette identification se fait durant le temps d'examen normal, sans temps supplémentaire.
- Dénominations des plantes: **noms botaniques et noms français**

Entretien de surfaces végétalisées existantes (pos 3.2)

PQ paysagisme AFP [Entretien de surfaces végétalisées existantes pos 3.2]

- Exemples d'images d'espaces verts



Informations PQ AFP [OFPr24]

Entretiens professionnel (pos 4)

Entretiens techniques ouvrages gris et vert (pos 4)

- L'entretien technique porte sur la **réalisation** et le **résultat de l'ouvrage concerné**.
- Il a lieu après l'examen pratique, directement sur place, sur le lieu de la réalisation.
Pas à partir de photos ou de vidéos!
- Au moins **15 minutes de pause** entre l'examen pratique et l'entretien technique.
- Pas de temps de préparation supplémentaire sur l'objet pour les candidats.

Entretiens techniques ouvrages gris et vert (pos 4)

- L'entretien est mené par l'expert qui a suivi la réalisation de l'ouvrage.
Un deuxième expert rédige le procès-verbal.
- **La structure de base, l'organisation et les critères (tels que l'évaluation et la notation) des entretiens techniques sont identiques pour tous les candidats**
- La transcription est effectuée via euclid ou sur papier.

Entretiens techniques ouvrages gris et vert (pos 4)

- L'entretien technique sert à **réfléchir aux actions réalisées** et à les **justifier**.
- L'entretien technique sert à rendre compréhensibles et reconnaissables les raisonnements et les décisions des candidats.
- Au cours de l'entretien technique, les **connaissances en matière de plantes sont vérifiées, approfondies** et **remises en question**.
- Les candidats ne disposent pas de temps de préparation séparé pour l'entretien technique sur l'objet.
- Les plans, y compris les notes manuscrites des candidats, peuvent être utilisés lors de l'entretien technique.

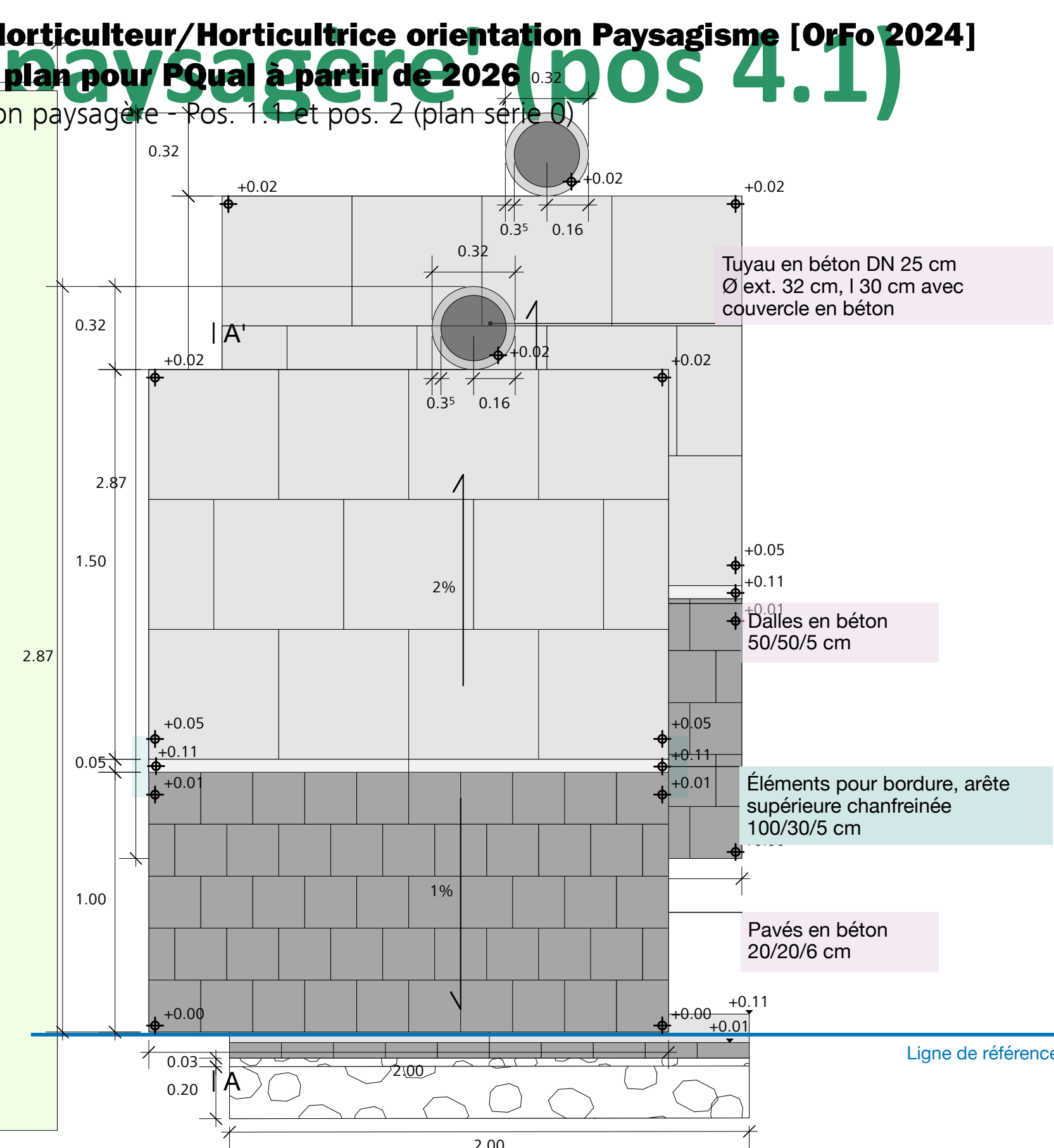
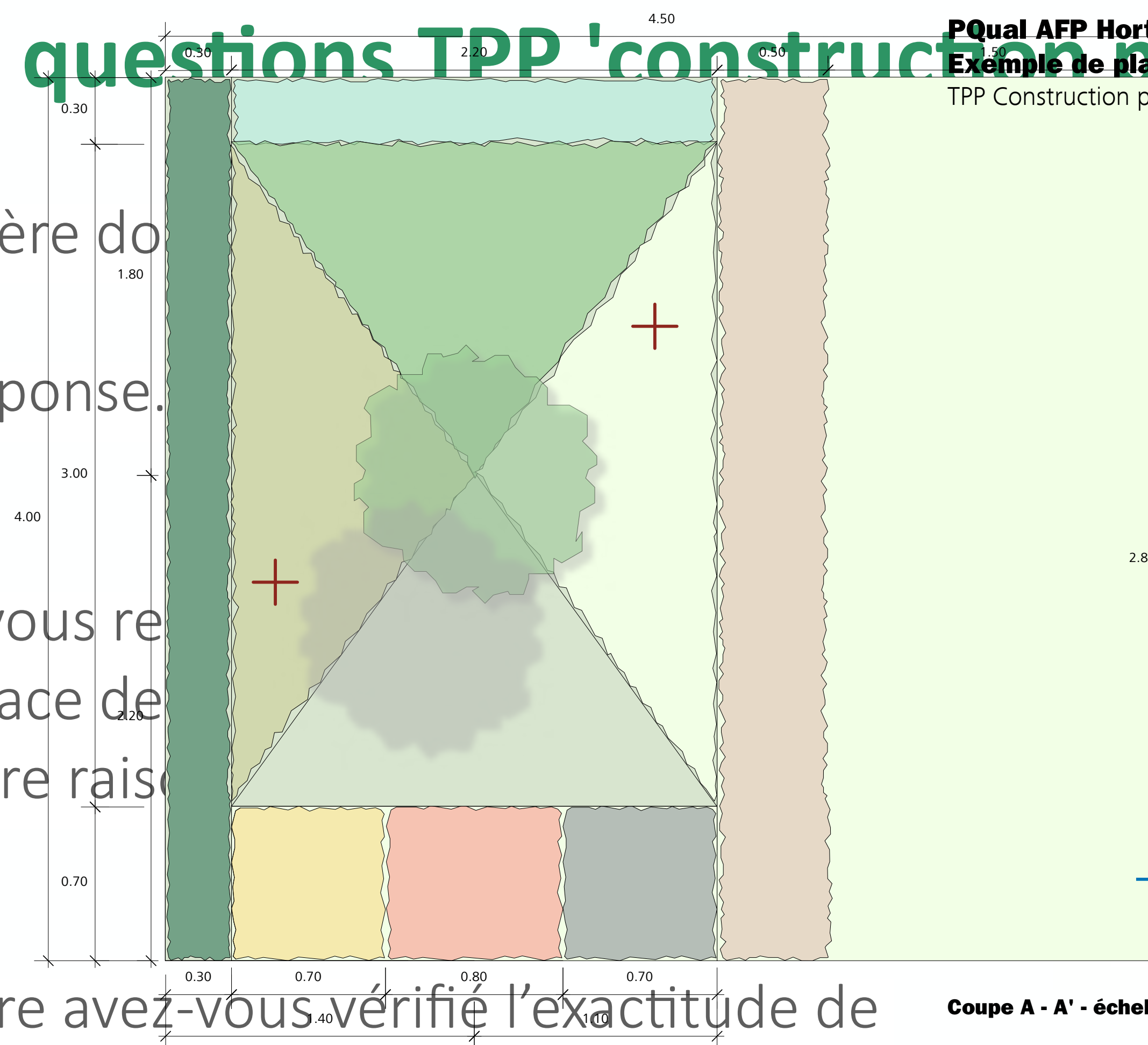
Entretiens techniques ouvrages gris et vert (pos 4)

- IMPORTANT:

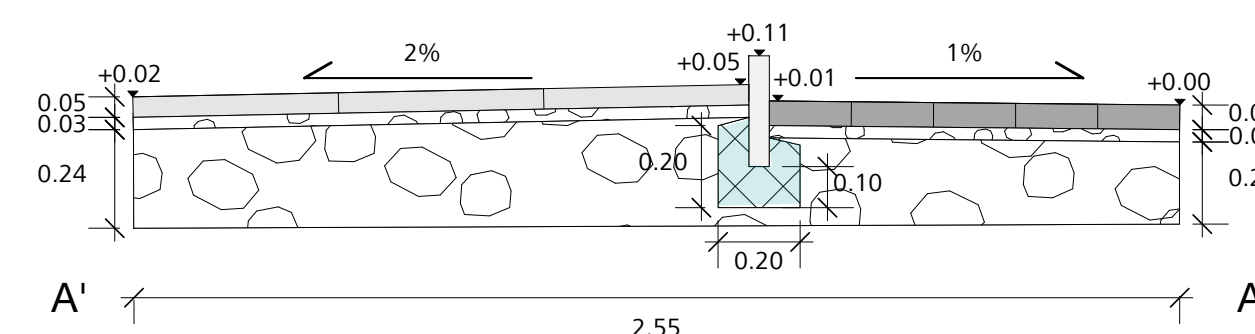
L'entretien technique ne sert pas à vérifier des connaissances techniques ou botaniques isolées sans rapport avec l'ouvrage construit !
(pas d'examen des connaissances professionnelles)

Exemples de questions TPP 'construction paysagère' (pos 4.1)

- Décrivez la manière dont vous avez réalisé cette étape.
Justifiez votre réponse.
[h2.3]
- Comment avez-vous représenté le plan dans la surface de la coupe de la démarche et votre raisonnement?
[h2.4]
- De quelle manière avez-vous vérifié l'exactitude de votre implantation dans le terrain (position et hauteur)?
Expliquez votre méthode.
[h2.4]



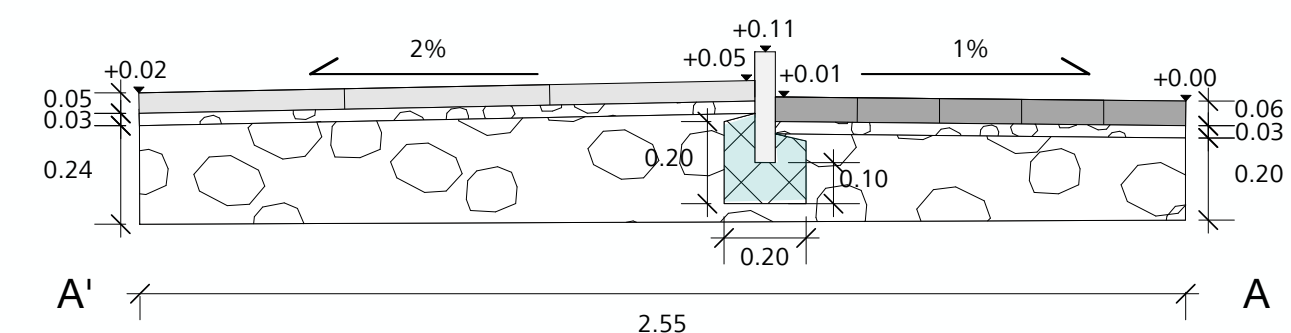
Coupe A - A' - échelle 1:20



PQual AFP Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme [OrFo 2024]

TPP Construction paysagère – Pos. 1.1 et pos. 2 (plan série 0)

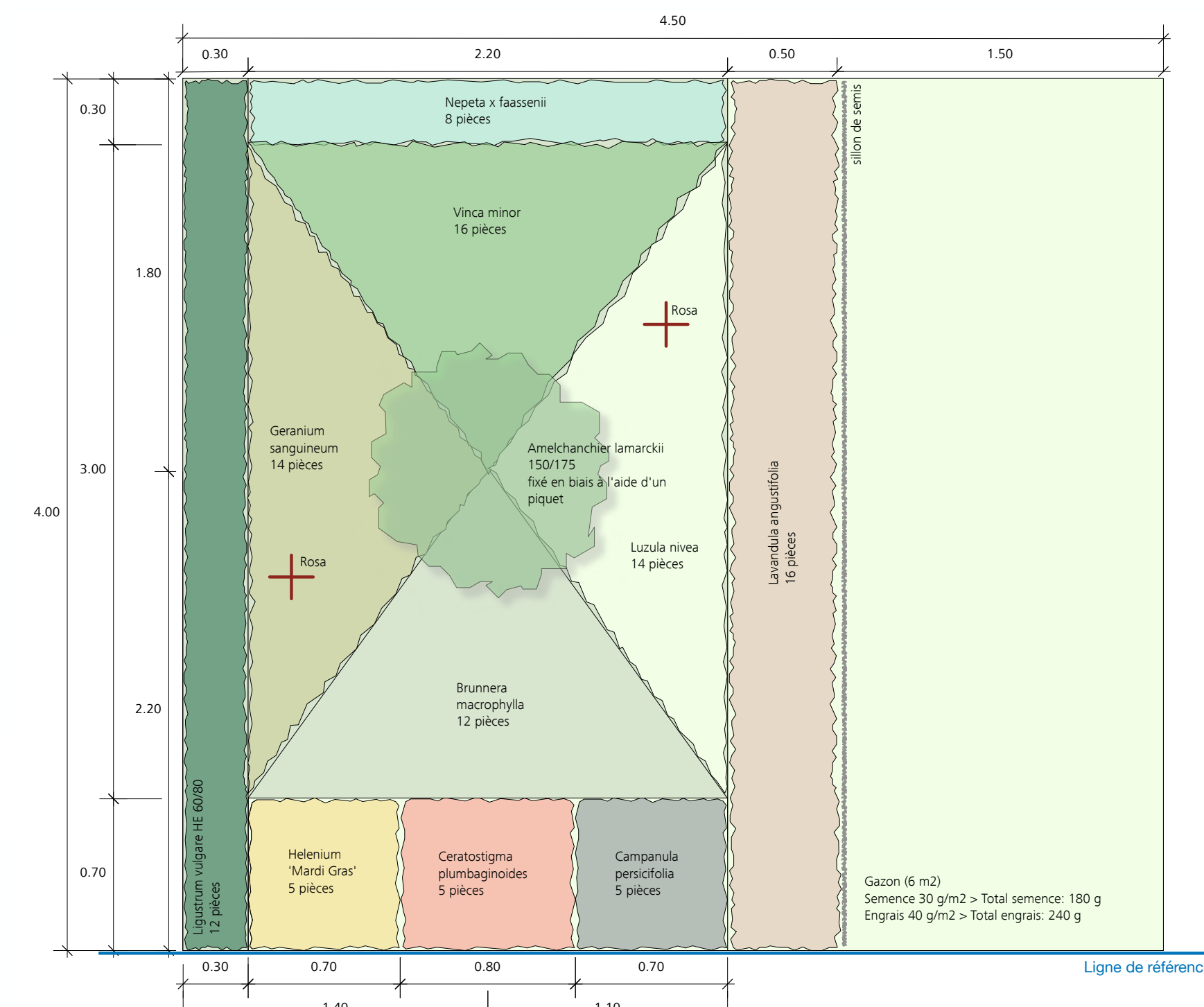
- À quoi avez-vous fait attention aux bordures ? Justifiez votre réponse [h2.3]
- Que faut-il prendre en compte pour les règles de guidage et de mise en page lors de la conception d'un document ? [h2.3]



Exemples de questions TPP 'semis et plantations' (pos 4.2)

PQual AFP Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme
PQ OrFo 2024
PQual AFP Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme [OrFo 2024]
Exemple de plan pour PQual à partir de 2026
TPP Semis et plantations - Pos. 1.2 et pos. 3.1 (plan série 0)

- Par quoi commencez-vous lorsque vous arrivez sur votre poste de travail et comment préparez-vous les surfaces à végétaliser (gazon et plantations)?
Expliquez les raisons de votre démarche.?
[c2]
- Le plan montre différentes zones de plantation. Comment avez-vous fait pour en reporter les mesures sur le terrain?
[c2]
- Quel est le nom botanique de cette plante, comment fleurit-elle et quelle hauteur atteint-elle?
Quel espace faut-il laisser entre deux de ces plantes?
[c1]



PQual AFP Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme
PQ Orfo 2024

PQual AFP Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme [OrFo 2024]
Exemple de plan pour PQual à partir de 2026
TPP Semis et plantations - Pos. 1.2 et pos. 3.1 (plan série 0)

-
- Dimensions:**
- Overall width: 4.50
 - Overall height: 4.00
 - Top section width: 2.20
 - Right section width: 1.50
 - Left section width: 0.30
 - Bottom section width: 0.30, 0.70, 0.80, 0.70
 - Vertical dimensions: 0.30, 1.80, 3.00, 2.20, 0.70
- Plants and Quantities:**
- Nepeta x faassenii: 8 pièces
 - Vinca minor: 16 pièces
 - Geranium sanguineum: 14 pièces
 - Amelanchier lamarckii 150/175 fixé en biais à l'aide d'un piquet
 - Rosa (2 locations)
 - Luzula nivea: 14 pièces
 - Brunnera macrophylla: 12 pièces
 - Helenium 'Mardi Gras': 5 pièces
 - Ceratostigma plumbaginoides: 5 pièces
 - Campanula persicifolia: 5 pièces
 - Lavandula angustifolia: 16 pièces
- Gazon (6 m2):**
- Semence 30 g/m2 > Total semence: 180 g
 - Engrais 40 g/m2 > Total engrais: 240 g
- Other labels:**
- Ligustrum vulgare HE 60/80: 12 pièces
 - silon de semis
- Ligne de référence**

Informations PQ AFP [OFPr24]

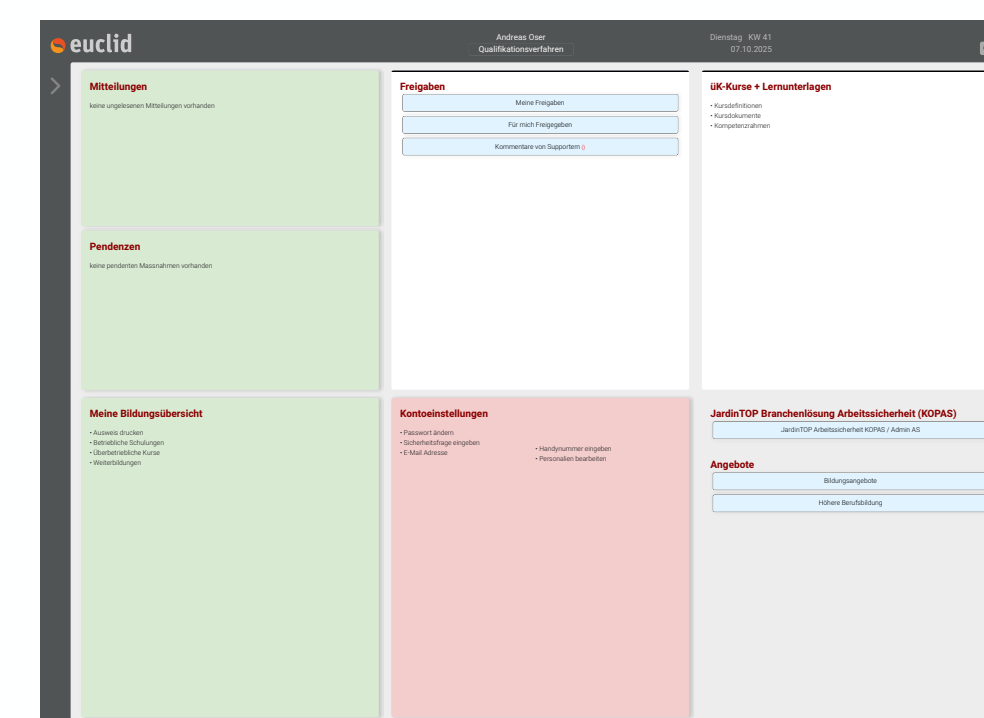
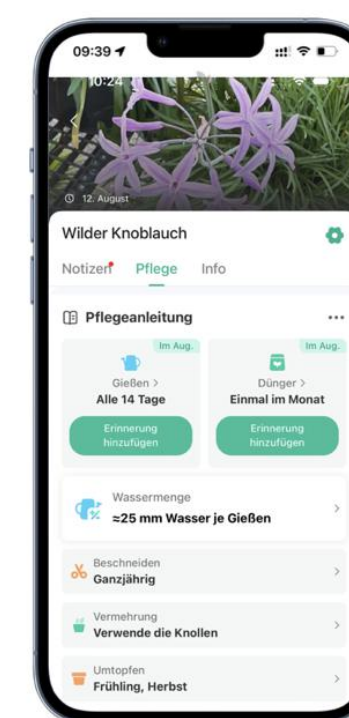
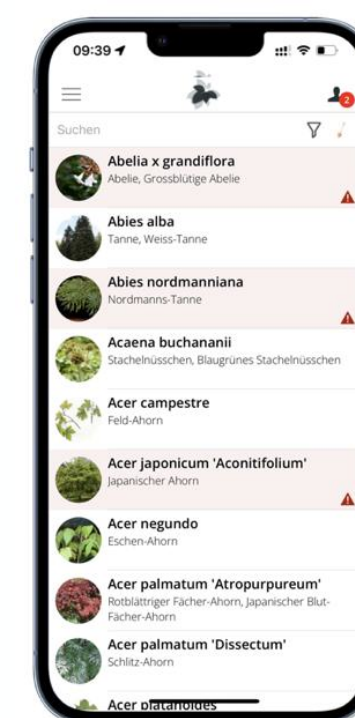
Moyens auxiliaires lors de la PQ

Moyens auxiliaires lors du TPP

Conformément aux dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification (chapitre 4.3/page 8):

- Portfolio axé sur les plantes [Dossier de formation] (papier/digital)*
- Documentation reçue lors des cours interentreprises (papier/digital)*
- Système de gestion de l'apprentissage (LMS)
- Collection de Formules**
- Outils pour l'identification des plantes (papier/digital)**

* selon OFPr ** selon dispositions d'exécution



Moyens auxiliaires lors du TPP

- Tous les appareils électroniques (smartphones, tablettes, ordinateurs portables [BYOD]) sont autorisés.
- Sur les lieux d'examen une connexion Wi-Fi est mise à disposition, pour autant que cela soit possible.
- Les candidats sont responsables du bon fonctionnement des appareils!
(Selon le lieu d'examen, également pour la connexion de données, conformément aux directives CEX)

Moyens auxiliaires lors du TPP

- Attention - informations importantes:
 - Les photographies, les réseaux sociaux, toutes les applications de messagerie instantanée, etc. sont interdits pendant la période d'évaluation!
 - Les écouteurs et les lunettes connectées sont interdits.
 - Tout abus peut entraîner l'exclusion immédiate des PQ en cours!

Moyens auxiliaires lors de l'entretien technique pour la TPP

- Autorisé:
 - Plan d'examen
 - Les notes manuscrites des candidats sur leur plan TPP
 - Ressources selon OFPr
[Dossier de formation/Portfolio axé sur les plantes, Documentation CIE]
- Non autorisé:
 - Outils ou application pour identifier des plantes (ex: PlantNet)
 - Collection de formules

Informations PQ AFP [OFPr24]

Remarques complémentaires

Réussite de la procédure de qualification

- La procédure de qualification avec examen final est réussie si:
 - le **domaine de qualification TPP** est évalué avec une **note minimale de 4.0**
 - la **note globale** est d'**au moins 4.0**.
- La **PQ AFP** peut être répété deux fois au maximum.
- Si un domaine de qualification doit être répété, il doit l'être dans son intégralité.

Arrondi des notes

- Domaine de qualification TPP arrondi à une décimale
- Domain de qualification eCG arrondi à une décimale*
- Note d'expérience CIE arrondi à la demi-note (3 attestations de compétences)
- Note d'expérience CP arrondi à la demi-note (les 4 semestres)
- Note d'expérience CP (80%)/CIE (20%) arrondi à une décimale
- Note globale arrondi à une décimale

* Peut varier d'un canton à l'autre.

Règles pour les candidats qui repassent l'examen

- La formation selon l'ancien mode [OFPr 2012/18] est possible pour les redoublants jusqu'au:
 - CFC jusqu'au 31 décembre 2028
 - **AFP jusqu'au 31 décembre 2027**
- Après ces dates, uniquement selon la nouvelle ordonnance!
- Sur demande écrite, une répétition est également possible avant cette date selon la nouvelle législation.

Règles pour les candidats qui repassent l'examen

- **Enseignement professionnel**

Si l'examen final est répété sans nouvelle fréquentation des cours de connaissances professionnelles, la note obtenue précédemment est conservée.

Si les cours de connaissances professionnelles sont répétés pendant au moins deux semestres, seules les nouvelles notes sont prises en compte pour le calcul de la note d'expérience.

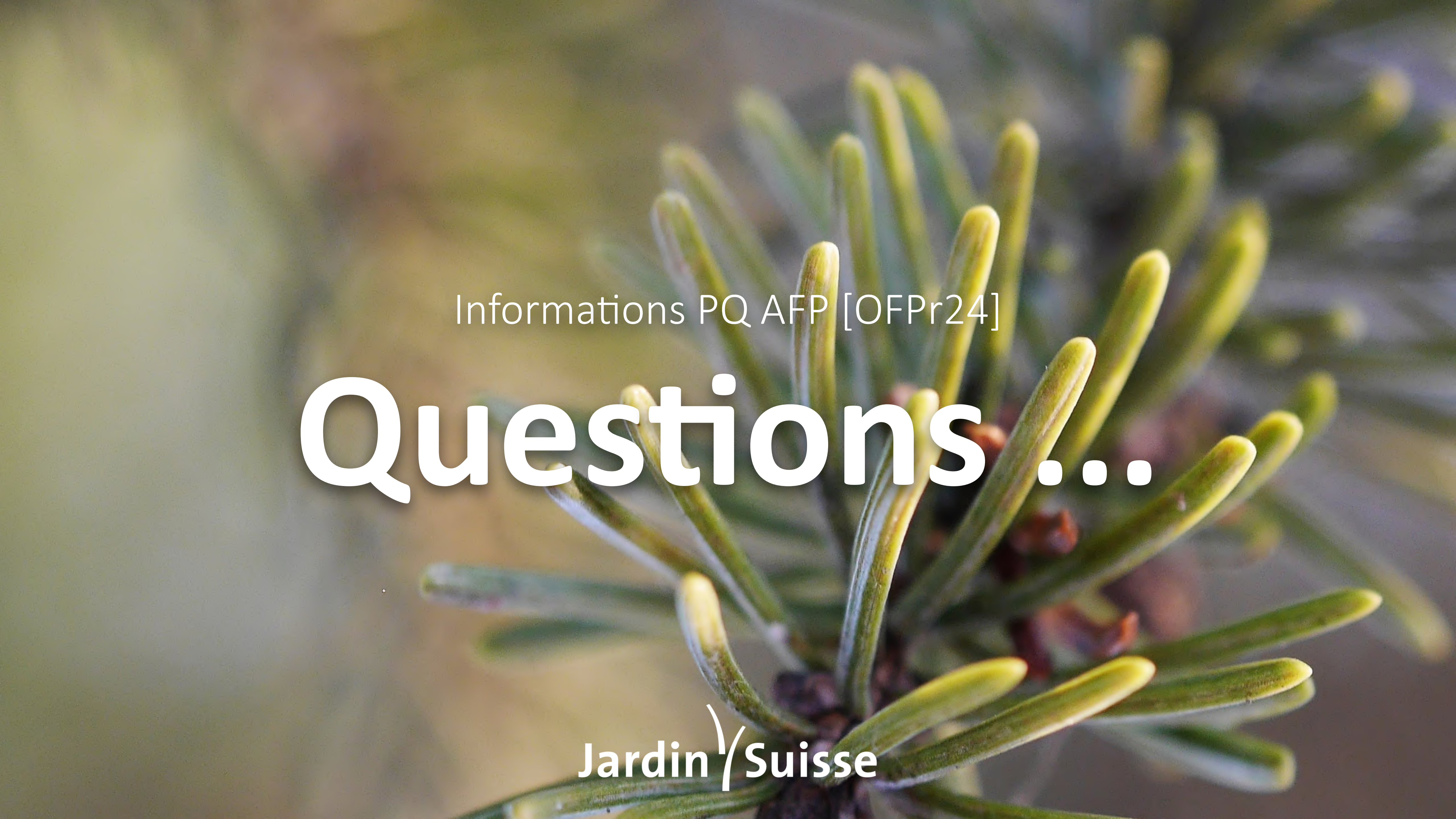
- **Cours interentreprises**

Si l'examen final est répété sans que les cours interentreprises soient suivis à nouveau, la note obtenue précédemment est conservée.

Si les deux derniers cours interentreprises évalués sont répétés, seules les nouvelles notes sont prises en compte pour le calcul de la note d'expérience.

Formation d'expert nouvelle PQ [OFPr 2024]

- **à partir de janvier 2026**
 - Formation CEX
 - Formation pour tous les experts AFP, au niveau régional en particulier : entretiens techniques



Informations PQ AFP [OFPr24]

Questions ...

Jardin / Suisse



Informations PQ AFP [OFPr24]

Merci beaucoup

Toutes les informations et le PDF sont disponibles sur

www.jardinsuisse.ch ou cex.qvg.ch

Jardin / Suisse

PowerPoint et documents au format PDF

La présentation PowerPoint et tous les documents mentionnés sont disponibles au format PDF sur:

www.jardinsuisse.ch
> formation professionnelle

cex.qvg.ch resp. **cex.qvg.ch/eba**



Info A4

